

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 50 (1969-1970)

Artikel: La population du Vully fribourgeois de 1800 à 1875
Autor: Andrey, Maurice
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817945>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA POPULATION DU VULLY FRIBOURGEOIS DE 1800 A 1875

Etude de démographie historique

par MAURICE ANDREY

INTRODUCTION

I. APERÇU GÉOGRAPHIQUE, ÉCONOMIQUE ET HISTORIQUE SUR LA PAROISSE DE MÔTIER

a) Situation géographique

La paroisse de Môtier, dont nous nous occupons présentement, groupe les territoires des huit villages qui forment le Vully fribourgeois. Ils sont situés à l'est du promontoire montagneux compris entre les deux lacs de Neuchâtel et de Morat et qui porte le nom général de Mont-Vully. C'est sur le territoire de la paroisse que se trouve le point le plus élevé du Mont, 657 m. Quant aux rives du lac, leur altitude est de 437 m.

Comment se présente le Mont? Orienté du SO au NE, il offre aux yeux de l'observateur une silhouette mouvementée: pentes abruptes, coupées d'échancrures. Les flancs, surtout ceux du sud, sont couverts de vigne, tandis que le sommet et les pentes nord sont formés de prairies, forêts et champs cultivables. Grâce à son climat particulièrement doux, grâce aux nombreuses sources qui jaillissent du Mont, grâce aussi à la fertilité du sol, le Vully apparaît vraiment comme un coin de terre privilégié, une «Provence fribourgeoise» comme on l'a écrit quelquefois.

Politiquement, la paroisse de Môtier est formée de deux communes: le Haut- et le Bas-Vully, chacune des deux groupant quatre villages. Le Haut-Vully se compose de Môtier, Lugnorre, Mur et Joessant. Le Bas-Vully comprend les villages de Praz, Nant, Sugiez et Chaumont. Ce dernier, depuis longtemps rattaché à Praz, a cessé d'exister à la suite d'un incendie au milieu du XIX^e siècle.

b) Situation économique

Topographiquement peu favorisé, mal situé par rapport aux relations commerciales, le Vully est devenu malgré tout un centre très prospère de viticulture et de culture maraîchère. Les vigneron vullériains produisent d'excellents vins, tant rouges que blancs, dont les qualités ne cessent de s'améliorer, en même temps que la quantité. Cependant, à côté des vignobles, le Vully, qui a su profiter de l'assainissement du Grand Marais, a vu se développer une autre branche de son agriculture traditionnelle: la culture des légumes.

Cette branche a pris une extension considérable dès la correction des eaux du Jura et il n'est pas étonnant que maintenant le Vully approvisionne en légumes les marchés alentours: Neuchâtel, Morat, Fribourg et Berne. A ce sujet il est à remarquer que le Vully fait à lui seul les frais du fameux «Zybelemerit», la grande foire aux oignons de Berne.

A côté de ces deux produits principaux, le Vully, terre agricole avant tout, prend une place considérable dans la production fribourgeoise des fruits à pépins et à noyaux, et bien évidemment en livre une partie en produits distillés.

Bien qu'en diminution, la pêcheerie vullériaine subsiste malgré tout; et les pêcheurs du Vully livrent encore aux marchés de poissons circonvoisins.

c) Aperçu historique

Dès les temps préhistoriques, le Vully fut habité et l'on en a pour preuve les nombreuses stations lacustres qui s'échelonnent sur la rive du lac, de Vallamand à Sugiez. Ce sont sept stations de l'âge de la pierre polie et quatre de l'âge du bronze. Grâce à l'étude des palafites, on a pu suivre les divers stades de l'établissement des populations préhistoriques. Du lac, elles se sont petit à petit établies sur terre ferme, à mesure que se développaient leurs armes et leurs cultures.

Par la suite, les Helvètes habitèrent le Vully et ont laissé à deux noms de villages une racine celtique: Joessant et Lugnorre; tandis que la toponymie locale et des vestiges architecturaux

révèlent l'importance de la colonisation romaine¹. La voie romaine passait certainement par le Vully (on a constaté l'existence de deux ponts romains sur la Broye: à la Sauge et à l'ancien port de Joresant). Quant au nom même du Vully, il dérive de «fundus visticliacus», domaine de Vistilius, colon romain qui a donné son nom à toute la région.

Après l'invasion des Barbares, la paix fut rétablie quand le Vully passa au comté des Warrasques. Sa population, qui s'y établit alors définitivement, partagea les heurs et malheurs de la Bourgogne transjurane.

A la mort de Rodolphe III, le pays fut réuni à l'Empire germanique. Exerçant tout d'abord le pouvoir eux-mêmes, les empereurs délèguèrent par la suite leurs pouvoirs à des lieutenants appelés recteurs ou ducs de Bourgogne, (les Zähringen entre autres exercèrent cette charge).

Dès ce moment, il faut distinguer dans l'histoire du Vully celle de la Seigneurie de Lugnorre et celle de la Commune Générale des Quatre Villages de la Rivière.

La Seigneurie de Lugnorre (Haut-Vully actuel)

Au début du XII^e siècle Guillaume III de Bourgogne investit la Seigneurie de Lugnorre à Ulrich de Glâne, dont la famille s'éteignit à la mort de Guillaume, fondateur de l'Abbaye d'Hauterive. C'est à la sœur de ce dernier, Emma, que revint la Seigneurie qui passa par mariage aux Comtes de Neuchâtel. Sous Pierre II de Savoie, la Seigneurie de Lugnorre passa sous la domination des sires de Grandson. L'un d'eux, Othon II, la céda à Louis de Neuchâtel le 11 décembre 1350. Il pouvait cependant en reprendre possession contre paiement de 1000 florins. C'est de cette époque que datent les franchises accordées aux habitants qui jouirent dès lors des mêmes droits que les bourgeois de Neuchâtel. Ces franchises furent confirmées le 2 mai 1398².

¹ Voir à ce sujet: JACCARD, H., *Essai de toponymie*. (Mém. et documents, Soc. Hist. Suisse romande. T. VII, 2 s.)

² Cf. DUCREST, F., *Esquisse historique sur le Vully: Les franchises de Lugnorre*, in *Annales frib.* 1913, p. 23 sq.

Lors de la confiscation des biens des sires de Grandson, Amédée IX de Savoie obtint le droit de rachat qu'il céda à Morat en 1469. C'est en septembre de l'année suivante que Morat fut mis en possession de la Seigneurie. Mais en 1475 Morat fut occupé par les Confédérés et le territoire devint bailliage commun de Berne et Fribourg. La Seigneurie leur resta sujette jusqu'à l'Helvétique.

Sous la République, la Seigneurie fut divisée en deux districts: Môtier et Mur firent partie de Morat, Lugnorre et Joessant d'Avenches. Par la suite, sous l'Acte de Médiation, le Pacte et jusqu'à nos jours, la Seigneurie fut formée en Commune du Haut-Vully.

Signalons encore que Lugnorre, tout comme la Commune Générale des Quatre Villages de la Rivière, embrassa la foi réformée en même temps que le Moratois où elle fut prêchée par Farel¹.

La Commune Générale des Quatre Villages de la Rivière (Bas-Vully actuel)

L'histoire de ces quatre villages est bien plus simple que celle du Haut-Vully. Vers 1160 probablement Berthold IV de Zähringen octroya une charte par laquelle la Rivière dépendait directement de Morat. Cet état de fait se maintint jusqu'à la Révolution. Sous l'Acte de Médiation, après avoir été rattachée au district de Morat durant les cinq ans de l'Helvétique, elle reprit son ancienne organisation et en 1831, les administrations particulières de chaque village furent réunies en une seule, celle du Bas-Vully².

II. CRITIQUE DES SOURCES

Les sources que nous avons consultées sont de deux sortes: celles qui nous ont permis d'opérer les divers calculs que nous présentons dans les chapitres suivants et celles dont nous nous sommes servis pour nous faire une idée de la façon de vivre à l'époque considérée.

¹ Consulter: RIVIER, TH., *La Réformation dans le bailliage de Morat, Fribourg*, 1930.

² Voir: MERZ, R., *Notice sur la Commune Générale des quatre Villages de la Rivière*, in *Annales frib.*, 1924, p. 49 sq.

La première catégorie est composée des registres d'état civil de la paroisse de Môtier, registres des baptêmes (ou naissances), des mariages et des décès (ou sépultures), ainsi que des recensements.

La seconde groupe des procès-verbaux des séances des Conseils Communaux du Bas-Vully et — ce sont les plus riches — les protocoles du Consistoire de la paroisse de Môtier. Nous nous sommes également servis des protocoles des procès en paternité du district de Morat.

A) Les registres paroissiaux et les recensements

1. Les registres

Au nombre de 18, ils sont de trois sortes :

- Les registres de naissances, au nombre de 9
- Les registres de mariages, au nombre de 4
- Les registres de décès, au nombre de 5.

Ils couvrent la période de

- 1578 à 1875 pour les baptêmes
- 1629 à 1875 pour les mariages
- 1728 à 1875 pour les décès

a) Voyons d'abord les registres de naissances :

1. registre des naissances de 1578 à 1645 :
format 11 × 32,1 cm., 276 pages non paginées
2. registre des naissances de 1646 à 1689 :
format 11 × 32,1 cm., 279 pages non paginées
3. registre des naissances de 1690 à 1716 :
format 11 × 32,1 cm., 261 pages non paginées
4. registre des naissances de 1717 à 1764 :
format 11 × 32,1 cm., 312 pages paginées de 1 à 269,
puis non paginées.

Ces quatre registres contiennent en outre, à la fin de chaque volume, les mariages des périodes à peu de chose près correspondantes.

5. registre des naissances de 1765 à 1797:
format 17 × 42, 5 cm., 277 pages paginées
6. registre des naissances de 1798 à 1838:
format 18 × 43 cm., 448 pages paginées, comprenant un index
7. registre des naissances de 1839 à 1850 (août)
format 18 × 44,7 cm., 200 pages paginées, comprenant un index
8. registre des naissances de 1850 (sept.) à 1866:
format 29 × 42 cm., 400 pages paginées, comprenant un index.
9. registre des naissances de 1867 à 1875:
format 29 × 42 cm., 400 pages paginées comprenant un index.

Ces registres contiennent les actes de naissances de la paroisse de Môtier, ainsi qu'un grand nombre d'extraits de registres d'autres paroisses, pour la plupart circonvoisines: Morat, Meyriez, Champion, Montet, Salavaux, Neuchâtel etc.

b) Les registres de mariages

Les registres de mariages de la période 1629-1769 sont formés par les dernières pages des registres de naissances nos 1 à 4.

1. registre des mariages de 1629 à 1645:
format 11 × 32,1 cm., 16 pages non paginées
2. registre des mariages de 1646 à 1709 (février):
format 11 × 32, 1 cm., 24 pages non paginées
3. registre des mariages de 1709 (mars) à 1716 (mars):
format 11 × 32, 1 cm., 8 pages non paginées
4. registre des mariages de 1716 (avril) à 1769:
format 11 × 32, 1 cm., 52 pages, paginées de 1 à 34,
puis non paginées
5. registre des mariages de 1770 à 1850:
format 19 × 44,5 cm, 301 pages paginées
6. registre des mariages civils de 1850 à 1875:
format 29 × 42 cm., 400 pages paginées dont 165 utilisées,
comprenant un index
7. registre des mariages religieux de 1850 à 1875:
format 27 × 43,5 cm., 151 pages paginées comprenant un index

8. registre des permis de mariage de la Commune de Lugnorre de 1818 à 1850:
format 13 × 40,5 cm., 55 pages non paginées.

c) les registres de décès

Les registres de décès sont au nombre de 5, répartis comme suit :

1. registre des décès de 1728 à 1838:
format 11 × 34,5 cm., 370 pages paginées de 1 à 25, nouvellement paginées de 26 à 295, puis non paginées
2. registre des décès de 1839 à 1850:
format 18 × 44,5 cm, 99 pages paginées comprenant un index
3. registre des décès de 1851 à 1873 (février):
format 29 × 42 cm., 200 pages paginées comprenant un index
4. registre des décès de 1873 (mars) à 1875:
format 29 × 42 cm., 400 pages paginées dont 32 seulement ont été utilisées, comprenant un index
5. mortuaire de Lugnorre de 1818 à 1850:
format 13 × 40 cm., 59 pages non paginées.

* * *

Rédigés dès le début par des pasteurs de l'Eglise évangélique, ces registres sont en langue française. Selon le degré de conscience professionnelle des pasteurs, ils contiennent plus ou moins de renseignements susceptibles de nous intéresser.

Les actes de naissances comportent dès 1660 le nom de famille et le ou les prénoms du nouveau-né, toujours le prénom du père, souvent le prénom de la mère et son nom de jeune fille, quelquefois les noms des ancêtres, au moins du côté paternel.

Ils comportent en outre, et ceci dès le début, les noms et prénoms des parrains et marraines du baptisé. Et à partir de 1684 ils indiquent également d'abord le village d'origine (qui est le plus souvent celui de la résidence). Vers la fin de la période considérée seulement, les renseignements sont absolument complets. Cependant, dès le XVIII^e siècle, ils sont parfaitement utilisables, même si quelques lacunes apparaissent parfois.

Les registres de mariages indiquent les noms et prénoms des nouveaux-mariés, très souvent leur âge ou leur date de naissance (toujours dès 1825), ainsi que les noms et prénoms des parents. A partir de 1825 également, le lieu de domicile et le village d'origine sont mentionnés.

Quant aux registres de décès, ils indiquent les noms et prénoms, l'âge et le domicile des décédés. Pour les enfants, l'âge est donné en jours, mois ou années. Pour les adultes, l'âge est toujours en années révolues. De plus, l'état civil des femmes est mentionné par les formules: épouse de..., veuve de... Dans les cas d'absence de telles mentions, nous avons considéré ces personnes comme célibataires. Pour les hommes également, à certaines périodes apparaissent des indications telles que: homme marié ou homme veuf. Jamais cependant, sinon vers la fin de la période étudiée, n'apparaît le nom de l'épouse, décédée ou vivante. Ce fait aura une importance pour le calcul du taux de célibat définitif.

2. Les recensements

Les recensements nous ont donné l'état de la population à certaines époques. Ils apportent de précieux renseignements sur l'âge, la profession et le domicile des populations étudiées. Nous avons utilisé ceux des années 1811, 1818, 1836, 1845, 1850, 1860 et 1870. Plus ils sont récents, plus ils tendent à donner de renseignements précis et nombreux. Jusqu'à 1850 inclus, ils sont remplis par un officier chargé de ce travail; pour les deux derniers, il s'agit des feuilles mêmes remplies par chaque chef de famille. Pour ces deux recensements, la fréquence des signatures et l'écriture elle-même sont des renseignements très intéressants sur le degré d'instruction des populations.

Les sondages opérés dans les recensements pour en éprouver la valeur ont donné des résultats très satisfaisants. Les âges, même ceux des enfants et des grands vieillards sont pratiquement exacts; les indications de profession et de domicile sont également très valables. Nous avons donc pu les considérer comme des sources de valeur non négligeable.

B) Les procès-verbaux des Conseils communaux et du Consistoire et les protocoles des procès en paternité.

1. Les procès-verbaux

a) des Conseils communaux

Ce sont 26 volumes contenant les actes des Conseils communaux du Bas-Vully. Ils recouvrent la période de 1807 à 1875 et contiennent en outre à la fin de chaque volume les actes des Assemblées générales de la Commune.

Ils nous donnent une idée des problèmes internes de la Commune: administration des biens, conflits entre les résidents, rapports avec les autorités du canton et du district, protection des intérêts généraux et particuliers.

D'inégale valeur selon les périodes, ils présentent cependant un intérêt certain, surtout dans le premier tiers du XIX^e siècle.

b) du Consistoire de la paroisse de Môtier

Beaucoup plus intéressants que les précédents sont les protocoles du Consistoire de la paroisse. Ils couvrent la période allant du 11 septembre 1746 au 19 juin 1791 et du 12 mars 1804 au 3 juin 1822. Ce sont en tout 3 volumes contenant les délibérations du Consistoire sur des questions relevant de la police des mœurs. Les indications données dans les interrogatoires des personnes sont de précieux renseignements sur les mœurs et la vie de l'époque.

2. Les protocoles des procès en paternité

Nous avons consulté 14 volumes couvrant la période de 1849 à 1875. Ces volumes sont déposés aux Archives d'Etat à Fribourg. Les renseignements que nous en avons tirés sont de même nature que ceux des protocoles du Consistoire, mais pour la période suivante, ce qui nous a permis de penser que des changements profonds dans le mode de vivre n'étaient guère intervenus au XIX^e depuis le XVIII^e siècle.

De plus, ces protocoles nous ont donné la possibilité de préciser rigoureusement les taux de naissances illégitimes, car toute affaire en paternité y était obligatoirement inscrite.

III. MÉTHODE DE TRAVAIL

Pour obtenir les renseignements qui nous ont permis d'arriver aux résultats qui font l'objet des chapitres suivants, nous avons dû recourir à une méthode de travail longue et fastidieuse : la reconstitution des familles. Cette opération s'est faite en deux temps :

A) remplissage des fiches d'actes

A partir des actes de naissance, mariage et décès, nous avons rempli des fiches roses, blanches ou vertes pour chaque acte mentionné dans les registres. De cette manière nous avons relevé :

- 3733 fiches roses (de naissance)
- 1036 fiches blanches (de mariage)
- 3144 fiches vertes (de décès)

soit au total 7913 fiches. La présentation de ces fiches se trouve en annexe (annexe XI).

B) reconstitution des familles

A partir des fiches blanches (mariage) nous avons établi, pour chaque nouveau foyer, une fiche de famille, selon le modèle également donné en annexe (annexe XII). Ces fiches contiennent tous les renseignements qu'il était possible de tirer des registres, savoir :

- noms et prénoms des parents
- noms et prénoms des grands-parents
- date et lieu de mariage des parents
- date et lieu de naissance des parents
- date et lieu de décès des parents
- âge au mariage des parents
- âge au décès des parents
- âge en fin d'union des parents

- date de l'éventuel remariage
- durée de l'éventuel veuvage.

Pour les enfants, elles contiennent les dates de naissance, de mariage et de décès, ainsi que l'indication de la situation matrimoniale à ce moment.

De plus, une place a été réservée aux indications concernant spécifiquement la mère et la fécondité de la femme, savoir :

- les intervalles intergénésiques
- l'âge à chaque naissance
- la durée de l'union à chaque naissance
- le nombre de naissances dans chaque groupe d'âges.

IV. FAMILLES VULLIÉRAINES

Nous donnons pour terminer la liste des noms de famille les plus répandus que nous avons retrouvés dans notre étude :

1. Guillod	453 enfants
2. Burnier	223 enfants
3. Javet	210 enfants
4. Chautemps	198 enfants
5. Pellet	183 enfants
6. Perrottet	173 enfants
7. Petter	160 enfants
8. Pantillon	152 enfants
9. Chervet	143 enfants
10. Seylaz	137 enfants
11. Couchoud	132 enfants
12. Derron	128 enfants
13. Schmutz	112 enfants
14. Vacheron	85 enfants

Au XIX^e siècle, dans les trois premiers quarts, les enfants nés au Vully portent un de ces 14 noms de famille dans une proportion de 65,1 %. Quant à la seule famille Guillod, elle représente le 12 % des naissances.

GRANDES LIGNES DU MOUVEMENT DÉMOGRAPHIQUE DANS LE VULLY DE 1750 A 1875

Nous abordons dans ce chapitre comme objet principal, l'étude des séries chronologiques de naissances, de mariages et de décès. Nous ne parlons pas de baptêmes ni de sépultures car les actes sur lesquels nous avons travaillé font mention — toujours — de la date de naissance et de décès, bien que faisant partie de registres tenus par des ecclésiastiques. Nous traiterons ensuite des mouvements saisonniers des baptêmes, mariages et décès, ainsi que de la fréquence des naissances illégitimes.

I. CHIFFRES ABSOLUS

Pour commencer, parce qu'elles sont moins exposées à des sautes brusques que les nombres annuels, nous considérons les moyennes décennales, ceci pour les naissances, mariages et décès. Les chiffres et graphiques sont donnés en annexe.

a) naissances

Dans les premières années de la seconde moitié du XVIII^e siècle, leur nombre est d'environ 40 par année en moyenne. Dans la décennie suivante, la moyenne augmente pour atteindre le chiffre de 49. La hausse se poursuit dans les décennies suivantes avec 50 naissances par an en moyenne et 56 dans les dix dernières années du siècle. Il est à remarquer qu'entre 1780 et 1790, la moyenne redescend au-dessous de 50 naissances par an (48,3).

Dans le commencement du XIX^e siècle, la tendance de la courbe est plutôt à la baisse. Après le sommet enregistré à la fin du XVIII^e siècle, la moyenne atteint 55,7 dans la première décennie du XIX^e, puis tombe dans la seconde à 44,8 naissances annuelles. Dans les années 1820 à 1840, la courbe se redresse et atteint les

chiffres de 51,7 et 52,2 naissances pour retomber dans les autres décennies à 45,8 puis 40,3 naissances par année. Dans le troisième quart du siècle, de 1860 à 1875 particulièrement, la moyenne remonte et atteint les chiffres de 49,4, puis 55,5.

b) mariages

L'observation de la courbe des moyennes décennales des mariages montre pour les 50 dernières années du XVIII^e siècle une diminution graduelle du nombre des unions, passant de 11,7 en 1750 — 1760 à 8,6 en 1770 — 1780. La moyenne remonte ensuite dans les dix dernières années du siècle, sans atteindre cependant le chiffre du milieu du siècle.

Au XIX^e siècle, dans la première décennie, l'augmentation est nulle et la moyenne demeure aux environs de 10 unions par année (10,6). C'est seulement par la suite, entre 1810 et 1830 que la moyenne va s'accroître considérablement et atteindre le maximum pour les 125 ans sur lesquels porte notre étude. Après 1830 la chute est de nouveau continuelle jusqu'en 1870, passant de 15,3 à 13,3 puis 12,8, 12,7 et enfin 9,4 mariages par année seulement. Dans les 5 dernières années de ce troisième quart de siècle, la moyenne est à nouveau pratiquement stationnaire.

c) décès

Ce qui frappe tout d'abord dans l'étude de la mortalité, ce sont les écarts brusques qui séparent deux chiffres, même lorsqu'il s'agit de moyennes décennales. Par exemple on trouve pour 1780 - 1790 une moyenne de 31,4 décès par an alors que les décennies antérieure et postérieure n'enregistrent que des moyennes de 28 et 26,5 décès annuels. De même les années 1840 - 1850 n'atteignent pas 41 décès alors qu'on en trouve 46 et plus dans les dix ans qui précèdent et suivent ladite période. Si l'on observe les chiffres annuels, on trouvera des écarts plus sensibles encore, les chiffres passant dans certains cas, exceptionnels il faut le dire, du simple au double. Généralement ces années marquées par une mortalité particulièrement forte sont des années de mauvaise récolte ou surtout — c'est ce que nous avons relevé dans les registres vulliérais — des

années d'épidémies. En 1763, par exemple, les registres font mention de 34 décès, l'année suivante, 70, dont 10 dus à la pleurésie et 23 à la dysenterie, l'année suivante, en 1765, 44 décès. Si l'on excepte ces 33 décès dus à des circonstances spéciales, la courbe se poursuit bel et bien normalement et l'on trouverait une courbe ascendante idéale: 34, 37, 44 décès.

Des cas identiques se produisirent durant les années 1777 - 1778, 1784, 1795, 1832 et 1834. Par la suite, en avançant dans le siècle, des écarts aussi marqués que ceux de l'exemple ci-dessus se feront de moins en moins sentir.

II. MOUVEMENTS SAISONNIERS

Après avoir considéré les chiffres absolus des phénomènes démographiques pris dans les moyennes décennales, il convient de s'occuper du problème des mouvements saisonniers. Pour l'étude de ces mouvements, nous considérerons deux périodes: la fin du XVIII^e siècle et les trois premiers quarts du XIX^e siècle. Il nous a paru indiqué de maintenir les deux périodes pour les trois mouvements, naissances, mariages et décès. En effet, nous aurions pu ne considérer qu'une période pour les mariages, mais la différence entre les deux courbes apparaît somme toute assez nettement et cette raison nous a paru suffisante pour établir la distinction entre les deux périodes. Mais considérons les naissances:

a) naissances

Du graphique qui illustre le tableau il ressort très nettement que l'allure générale du mouvement saisonnier des naissances est restée plus ou moins la même d'un siècle à l'autre. Les variations sont cependant beaucoup plus marquées au XVIII^e siècle. Cette constatation est d'ailleurs valable pour les deux autres mouvements. En effet, au XVIII^e, les naissances se produisent surtout en début d'année et en automne. Il convient de remarquer la pointe extrêmement accusée du mois d'octobre ainsi que la forte dépression des

mois d'été. Au XVIII^e siècle, beaucoup plus qu'au XIX^e, elles ne représentent qu'une très faible partie du total annuel.

Considérons maintenant les conceptions. En rapport avec les naissances d'automne en général et d'octobre en particulier, elles se produisaient surtout en hiver avec une hausse particulière en janvier. Il semblerait logique que ces conceptions soient placées plus tardivement du fait du nombre élevé des mariages en janvier, février et mars. Mais nous verrons dans un chapitre suivant l'importance des rapports pré-nuptiaux dans la démographie vulliénne du passé.

Au XIX^e siècle les extrêmes sont moins accentués et le maximum des naissances ont lieu en hiver (janvier, février et décembre), mais la dépression d'été est moins marquée qu'au XVIII^e. Les conceptions auraient lieu surtout en mars, avril et mai, mais elles ne sont pas absentes des mois d'hiver qui laissent plus de temps aux gens après les grands travaux d'été et d'automne.

b) mariages

Comme nous l'avons indiqué dans notre introduction, nous nous trouvons dans une paroisse réformée. Dès lors il semblerait que les lois religieuses n'aient pas une aussi grande importance que dans les terres de catholicité, ces lois qui interdisaient aux fidèles catholiques de se marier durant les périodes du Carême et de l'Avant. Ce phénomène explique fort bien la courbe des paroisses rurales catholiques (fortes hausses en janvier et février d'une part, en novembre d'autre part). Cependant dans le Vully — usage ou loi? — l'allure générale de la courbe des mariages, tant pour le XVIII^e siècle que pour le XIX^e, est significative à ce propos. On se marie surtout en hiver, très peu au printemps et en automne, un peu plus en été.

c) décès

Les deux courbes de décès des XVIII^e et XIX^e siècles sont assez identiques l'une à l'autre. Allure assez moderne — et contrairement à d'autres paroisses rurales — les décès surviennent surtout en début d'année et un peu moins en automne. Durant l'été, le nombre des décès est faible.

III. NAISSANCES ILLÉGITIMES

Pour la période qui nous intéresse, les registres font mention de 182 naissances illégitimes. Elles se répartissent de la façon suivante :

Période	Total des naissances	Naissances illégitimes	
		nombres absolus	pour 100 naissances
1750-1774	1055	25	2,37
1775-1799	1318	29	2,20
1800-1824	1255	31	2,47
1825-1849	1207	47	3,89
1850-1875	1271	50	3,93
1750-1875	6106	182	2,97

Il faut remarquer la ligne ascendante de la moyenne des naissances illégitimes. Plus significative encore est l'analyse des chiffres de certaines années prises individuellement. Pour les 50 dernières années du XVIII^e siècle, on trouve 14 années durant lesquelles aucune naissance illégitime n'est enregistrée. Pour les 75 ans du XIX^e qui couvrent notre étude seulement 15 années n'ont vu aucune naissance illégitime. Et encore faut-il remarquer que 6 d'entre elles se comptent dans la première décennie du siècle et prolongent la tendance du siècle précédent.

Le pourcentage le plus élevé du XVIII^e siècle est celui de l'année 1767 qui atteint 6,9. Par contre, le pourcentage le plus élevé du XIX^e siècle est de 12,5 en 1851 (6 naissances illégitimes pour 48 naissances).

Pour ce qui est de la période pré-révolutionnaire, nous avons relevé que pour 54 naissances illégitimes, 34 étaient de père connu et 20 de père inconnu.

Sans avoir fait les calculs exacts, nous avons relevé que plusieurs cas de naissances illégitimes sont le fait de femmes divorcées

ou veuves, que plusieurs d'entre elles sont récidivistes et que quelques-unes se marient par la suite avec l'homme des œuvres duquel elles furent illégalement enceintes.

Il n'est pas dans notre propos de traiter ici des rapports pré-nuptiaux. Ce phénomène constitue une partie de notre étude de la nuptialité que nous aborderons dans le chapitre suivant.

CHAPITRE II

NUPTIALITÉ ET FÉCONDITÉ

I. NUPTIALITÉ

Dans cette partie de chapitre nous nous proposons d'étudier trois phénomènes démographiques ayant rapport au mariage: il s'agit de la fréquence du célibat, de l'âge au mariage ainsi que du nombre des remariages.

a) fréquence du célibat féminin

Un fait est certain: passé un certain âge, on peut considérer le célibat comme définitif (en tout cas pratiquement). Le célibat peut avoir été choisi librement ou (comme c'était le cas dans les siècles passés) imposé pour des motifs religieux ou économiques. Il peut également avoir été dicté par les circonstances. Il est dès lors naturel de se demander quel est le nombre absolu, puis relatif des personnes qui se trouvent dans cette situation. Ainsi naît le concept de fréquence du célibat définitif.

Si le célibat était toujours volontaire, il serait aisé d'en calculer la fréquence et la proportion. Malheureusement ce n'est pas toujours le cas et particulièrement dans une paroisse protestante, le nombre des célibataires pour motifs religieux est considérablement réduit. Il faut donc trouver une solution; savoir par exemple quel est le nombre de personnes qui, ayant vécu assez longtemps pour épuiser toutes leurs chances de se marier, ne l'ont pas fait. Ainsi il est

évident que le célibat sera fréquent là où l'on trouve un grand nombre de personnes âgées qui ne se sont pas mariées, rare dans l'hypothèse inverse. De là à remplacer «personnes âgées» par «personnes à tel âge», il n'y a qu'un pas. Enfin on remplacera «à tel âge» par «à 50 ans». On peut considérer en effet que passé la cinquantaine, on ne sort plus guère du célibat; cette mesure peut donc être considérée comme valable.

Pour la paroisse de Môtier, nous avons ainsi relevé les décès de toutes les femmes mortes après leur cinquantième anniversaire. Le nombre total de ces décès pour les trois premiers quarts du XIX^e siècle s'élève à 699, répartis, selon la situation matrimoniale, comme suit :

<i>célib.</i>	<i>mariées</i>	<i>veuves</i>	<i>divorcées</i>	<i>indéterm.</i>	
91	269	333	4	2	= 699

On peut très bien négliger les deux cas où la situation matrimoniale est indéterminée, la proportion des femmes célibataires sera dès lors de 13,15 %.

A titre de comparaison, nous indiquons les taux donnés dans des études analogues :

— Crulai	env. 10,0 %
— Sainghin en Mélantois	7,6 %

b) Age au mariage

Les unions que nous avons relevées pour les soixante-quinze ans qui couvrent notre étude peuvent se diviser en quatre groupes selon l'état matrimonial antérieur des conjoints qui les forment :

Homme célib. épousant une femme célib.	948
Homme célib. épousant une femme veuve (ou div.)	56
Homme veuf épousant une femme célib.	28
Homme veuf épousant une femme veuve	4
	<hr/> 1036

Nous avons donc au total 1004 hommes célibataires dont 5,56 % épousent des veuves ou divorcées et 32 veufs dont 10,71 % prennent pour épouse une femme de situation matrimoniale antérieure identique. Quant aux femmes, nous avons 976 célibataires dont 2,56 % épousent un veuf ou divorcé et 60 veuves dont 5,08 % épousent un veuf.

Fait notoire, nous avons plus de veuves que de veufs (signe d'une démographie somme toute déjà moderne). D'autre part, assez normalement les veufs et les veuves ont plus de propension à convoler en secondes noces avec des conjoints de situation matrimoniale antérieure analogue.

Enfin notons que sur l'ensemble des mariés, 2,69 % étaient des veufs et 5,69 % des veuves au moment de leur mariage.

Age moyen au mariage

Voici les âges moyens au mariage pour les catégories d'unions déjà considérées plus haut :

<i>Catégories</i>	<i>Age époux</i>	<i>Age épouse</i>
Homme célib. — femme célib.	29,25	26,25
Homme célib. — femme veuve	36,1	38,1
Homme veuf — femme célib.	38,5	31,3
Homme veuf — femme veuve	46,5	43,0
Homme célib. — femme célib.	30,3	26,3
Homme veuf — femme veuve	39,1	35,5
Hommes — femmes	29,6	26,8

Chez les hommes, la différence d'âge entre les célibataires et les veufs est de 9 ans. Elle est d'ailleurs la même pour les femmes à une demi-année près.

Dans un groupe de même état matrimonial, le mariage est plus tardif selon que l'on épouse une personne veuve. Ainsi un célibataire qui épouse une célibataire le fait à 29,25 ans; s'il épouse une veuve, il le fait presque 7 ans plus tard, à 36,1 ans. La différence est moins sensible par contre chez les femmes qui se marient respec-

tivement à 26, 25 ans, et 31,3 ans (différence de 5 ans). C'est chez les veufs que la différence est la plus grande selon qu'ils épousent des célibataires ou des veuves tandis que pour une veuve, le fait d'épouser un célibataire ou un veuf ne change pas beaucoup l'âge auquel elle le fait (38 et 43 ans).

En ce qui concerne la différence d'âge entre les époux, les plus grandes divergences se trouvent dans les unions de veufs et de célibataires (38,5 et 31,3), tandis que dans les cas contraires (veuves et célibataires) on ne trouve que deux ans de différence (38,1 et 36,1 ans). Pour les couples dont le statut matrimonial antérieur est identique, la différence est quasiment nulle: dans les cas de célibataires 3 ans, et ceux de veufs 3,5 ans.

Distribution des âges au mariage

Nous conservons pour cette rubrique la distinction opérée plus haut, savoir l'état matrimonial antérieur et le sexe. Le graphique n° IV donne la distribution par âge pour chacun des groupes. Pour rendre la comparaison plus facile, les chiffres ont été ramenés à un indice pour mille.

Chez les célibataires l'âge modal est plus marqué chez les femmes, les pointes maxima se situant aux âges 20, 21 et 22. Les femmes célibataires se marient moins volontiers à 23 et 24 ans, autant à 25 qu'à 20 et 22 ans. Pour les hommes les maxima sont enregistrés à 24 et 26 ans, mais l'étalement est plus grand et le nombre des mariages célébrés à 22-23 ans et 27-29 ans est assez considérable. La courbe est moins rapide à partir de 30 ans chez les hommes que chez les femmes.

Si l'on compare les âges où l'on se marie le plus, on trouve pour les hommes 421 ‰ pour les 6 ans de 22 à 27 ans, pour les femmes 383,3 ‰ pour les 6 ans de 20 à 25 ans.

Âges combinés des époux au mariage

Le tableau que nous avons établi, tenant compte des distinctions utilisées plus haut, nous permet de nous rendre compte de la fréquence des combinaisons possibles dans les quatre cas envisagés.

A. Célibataires – célibataires							
Age de la femme	Age du mari						
	- de 20	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45 &+
- de 20	5	36	24	12	1	—	1
20 – 24	3	103	100	30	15	5	3
25 – 29	5	41	72	29	17	10	4
30 – 34	1	16	34	22	19	6	4
35 et +	—	6	7	11	11	7	18

B. Célibataires – veuves							
Age de la femme	Age du mari						
	- de 20	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45 &+
- de 20	—	—	—	—	—	—	—
20 – 24	—	2	—	—	—	—	—
25 – 29	—	1	3	—	1	—	1
30 – 34	—	—	3	—	—	1	—
35 et +	—	1	2	3	3	—	6

C. Veufs – célibataires							
Age de la femme	Age du mari						
	- de 20	20-24	24-29	30-34	35-39	40-44	45 &+
- de 20	—	—	—	—	—	—	—
20 – 24	—	2	2	1	1	1	1
25 – 29	—	—	—	1	—	—	3
30 – 34	—	—	1	—	3	2	2
35 et +	—	1	—	2	—	2	3

D. Veufs – veuves							
Age de la femme	Age du mari						
	- de 20	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45 &+
- de 20	-	-	-	-	-	-	-
20 – 24	-	-	-	-	-	-	-
25 – 29	-	-	-	-	-	-	-
30 – 34	-	-	-	-	-	-	-
35 et +	-	-	-	-	-	2	2

Les cas qui se trouvent au-dessous de la ligne diagonale sont ceux où la femme est plus âgée que l'homme.

Ce qui ressort de ces observations, c'est qu'en général les maris sont plus âgés que les épouses ou tout au plus de même âge. Rares sont les cas où le mari est plus jeune que son épouse. Les pourcentages s'établissent de la façon suivante :

- A. Dans 18,28 % des cas le mari est plus jeune
- B. Dans 37,00 % des cas le mari est plus jeune
- C. Dans 14,28 % des cas le mari est plus jeune
- D. Dans 0,00 % des cas le mari est plus jeune

C'est uniquement sous la rubrique B. (célibataires épousant des veuves) que plus d'un tiers des épouses sont plus âgées que leur mari. Dans les autres groupes, le pourcentage est bas, inférieur à 20 %, nul dans les cas de mariage entre des veufs et des veuves.

Ce qui ne ressort pas du tableau mais qu'il est intéressant de remarquer, ce sont des cas exceptionnels tels que celui du mariage d'un célibataire de 74 ans avec une jeune fille de 18 ans. Dans l'ordre inverse on a trouvé un homme de 35 ans se mariant avec une femme de 60 ans.

c) Durée du veuvage et remariages

Durée du veuvage

La première remarque qui s'offre aux yeux de qui observe le tableau suivant, c'est que la durée du veuvage était en moyenne plus longue chez les femmes que chez les hommes.

Age au décès du conjoint	Femmes		Hommes	
	nombre de cas	durée en mois	nombre de cas	durée en mois
20 – 24	1	29	2	24,5
25 – 29	6	36,3	9	26
30 – 34	4	77,5*	6	22,8
35 – 39	1	38	6	28,8
40 – 44	–	–	5	13
45 – 49	1	13	3	17,3
tous âges	12	48	31	22,9

* un seul cas : 201 mois.

Selon l'échantillon, malheureusement extrêmement mince, que nous possédons, la moyenne générale de la durée du veuvage est de 48 mois pour les femmes et de 22,9 pour les hommes. Il faut cependant remarquer que la moyenne est faussée, du fait du petit nombre de cas enregistrés d'abord, du fait aussi de la présence d'un cas exceptionnel d'un veuvage de 201 mois à l'âge 30-34. Sans ce cas particulier, la moyenne féminine atteint 34,2 mois pour tous les âges, 36,3 mois pour le groupe en question.

Si l'on regarde pour chaque sexe la durée du veuvage selon l'âge au décès du conjoint, on peut observer ce qui suit (mais il ne faut pas perdre de vue les réserves qu'implique la minceur de l'échantillon considéré) :

D'une manière générale, pour les femmes surtout, la durée du veuvage est proportionnelle à l'âge où l'on devient veuf ou veuve. La moyenne augmente pour chaque groupe d'âges, sauf pour les femmes ayant perdu leur mari entre 45 et 49 ans. Pour les hommes le phénomène n'est pas aussi frappant. De 20 à 40 ans, la durée du veuvage est quasiment pareille, elle avoisine les 25 mois. A partir de 40 ans, elle diminue considérablement pour passer du double au simple. De 40 à 50 ans, un homme attend un peu plus d'un an pour se remarier.

Il est probable qu'à partir d'un certain âge (disons 40 ans), l'absence de petits enfants dans le foyer rendait la découverte d'un nouveau partenaire plus aisée.

Age au décès du conjoint

Pour cette étude, notre échantillon est également réduit du fait qu'un nombre assez élevé de familles sont sorties d'observation avant le décès des deux conjoints ou ce qui arrive quelquefois, la date de décès de l'un d'eux manque par simple omission dans les registres. De toute façon, ce qui ressort, c'est que 38 % des unions contractées à Môtier furent dissoutes avant que la femme n'atteigne 50 ans. De ce 38 %, 42,7 %, soit un peu moins de la moitié ont été rompues par le décès de la femme.

Age de l'homme survivant	Age de la femme décédée						
	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50 & +
20 - 24	2	—	—	—	—	—	—
25 - 29	3	5	1	1	1	—	—
30 - 34	1	1	4	1	1	1	—
35 - 39	1	1	4	4	3	1	—
40 - 44	—	1	3	1	4	2	1
45 - 49	—	—	1	3	5	4	8
50 et +	—	—	—	2	4	12	77
ensem.	7	8	13	12	18	20	86

Age de la femme survivant	Age du mari décédé						
	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50 & +
20 - 24	—	1	—	—	—	—	—
25 - 29	—	3	1	1	—	2	—
30 - 34	—	1	1	4	2	1	2
35 - 39	—	—	2	4	5	1	—
40 - 44	—	—	—	—	3	7	7
45 - 49	—	—	—	1	2	2	14
50 et +	—	—	—	—	2	—	125
ensem.	—	5	4	10	14	13	148

D'une manière générale, plus le couple vieillit, plus le nombre des veuves augmente. Les hommes deviennent plus souvent veufs avant 50 ans. Passé cet âge, le mari décède plus souvent avant sa femme.

Proportion des remariages

Les 1036 mariages qui constituent l'échantillon de notre étude ne se rapportent pas à 1036 hommes et autant de femmes. Il faut en effet retrancher de ce nombre les veufs et les veuves qui se remarient, ce qui nous donne :

- 1004 hommes et
- 1023 femmes.

Des 1023 femmes, 13 ont été mariées deux fois, aucune n'a convolé plus souvent. Des 1004 hommes, 31 ont été mariés deux fois, un seul trois fois. Les pourcentages s'établissent donc de la façon suivante :

- 97,2 % des femmes n'ont été mariées qu'une fois.
- 96,03 % des hommes n'ont été mariés qu'une fois.

La différence entre ces chiffres et ceux donnés au début du chapitre provient du fait qu'un certain nombre de veuvages n'ont pas pu être pris en considération dans le calcul de la durée du veuvage, le décès du conjoint étant intervenu soit avant soit après les dates limites de notre étude.

II. FÉCONDITÉ LÉGITIME DES COUPLES (FERTILES ET STÉRILES) SUIVANT L'ÂGE DE LA FEMME.

Un couple qui est apte à procréer le fait différemment selon l'âge des membres qui le forment : son aptitude à procréer diminue avec l'âge. L'intensité diminue progressivement jusqu'au moment où la femme atteint l'âge de 50 ans. A ce moment, on peut considérer une femme comme inapte à mettre des enfants au monde.

Nous avons établi les taux de fécondité légitime des couples vulliérais et le tableau suivant en montre les variations. Le graphique qui l'illustre (graphique n° V) compare les chiffres trouvés pour d'autres régions ou d'autres époques (graphique n° VII).

Fécondité légitime des couples fertiles et stériles

Age au mariage	Age de la femme						
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49
15 - 19	0,625	0,334	0,272	0,245	0,153	0,083	0,000
20 - 24		0,502	0,405	0,227	0,166	0,054	0,013
25 - 29			0,510	0,306	0,208	0,075	0,002
30 - 34				0,392	0,277	0,077	0,009
35 - 39					0,387	0,146	0,025
40 - 44						0,192	0,000
Tous âges	0,625	0,437	0,348	0,271	0,189	0,074	0,008

Pour calculer les taux de fécondité légitime des femmes d'un groupe d'âges (par exemple 25-29 ans) on a divisé le nombre des naissances observées dans ce groupe d'âges par le nombre d'années de vie conjugale que les femmes observées ont vécu entre leur 25^e et leur 30^e anniversaire. Ainsi pour une femme qui a été mariée avant 25 ans et qui, à son 30^e anniversaire était vivante et mariée, cette durée de vie conjugale est égale à 5 ans pour le groupe d'âges considéré.

Par contre, pour une femme qui, à son 30^e anniversaire est vivante et mariée mais qui s'est mariée après 25 ans, mettons 27 ans, le nombre d'années de vie conjugale passées dans le groupe 25-29 ans est égal à la différence entre 30 ans et l'âge au mariage (3 ans) augmenté de 0,5 (2,5 ans). On peut en effet considérer que les femmes mariées à 27 ans avaient en moyenne 27,5 ans au moment de leur mariage.

Pour les femmes mariées avant leur 25^e anniversaire mais n'ayant pas atteint leur 30^e année en état de mariage (c'est-à-dire veuves ou décédées avant), le nombre d'années a été pris égal à la différence entre le 25^e anniversaire et l'âge au décès ou au décès du mari augmenté de 0,5 ans. Ainsi une femme mariée à 19 ans et décédée à 27 ans a vécu 5 ans dans le groupe 20-24 ans mais 2,5 ans dans le groupe 25-29 ans.

Nous n'avons pas tenu compte dans une rubrique spéciale des cas de veuvage en ajoutant 0,7 ans à la date de décès du mari car le nombre des enfants posthumes est extrêmement petit et partant négligeable. Louis Henry l'utilise dans ses «Anciennes Familles Genevoises» mais pour le Vully, nous n'avons pas jugé utile de maintenir la distinction.

Quant aux femmes (le cas est d'ailleurs extrêmement rare) mariées et décédées (ou devenues veuves) dans le même groupe d'âges, en pratique nous n'en avons pas tenu compte car seules les unions de plus de 5 ans ont été prises en considération pour les calculs des taux de fécondité légitime.

Voyons d'abord ce qu'il en est des taux de fécondité suivant l'âge au mariage de la femme. On constate à la lecture du tableau et du graphique que c'est dans le premier groupe d'âges de mariage que la fécondité est la plus forte, quel que soit l'âge auquel la femme se marie. Mais il faut aussi constater que les femmes jeunes ont des taux plus élevés que celles qui se marient plus tardivement. Le tableau suivant le montre bien :

Taux de fécondité légitime des femmes dans le 1^{er} groupe d'âges de leur vie conjugale (graphique VI)

Groupes	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49
Taux	0,625	0,502	0,510	0,392	0,387	0,192	0,000

Ainsi qu'on peut le constater, la fécondité est très élevée avant 20 ans, elle baisse progressivement jusqu'à 40 ans. Après 40 ans, la chute s'accélère fortement pour tendre à 0 à 45-49 ans. Fait notoire à remarquer, la fécondité pour les premières années de mariage est plus faible à 20-24 ans qu'à 25-29 ans; de même elle est presque égale aux groupes de 30 à 40 ans et même plus élevée à 40 ans qu'à 30 ans si l'on tient compte des seuls couples fertiles. Cela tient au fait qu'un couple qui désire avoir plusieurs enfants a moins de temps à sa disposition pour le faire s'il se forme à 40 ans plutôt qu'à 30. D'où une hausse assez sensible du taux de fécondité aux environs de 40 ans.

Cependant si on lit le tableau horizontalement ligne après ligne, on constate une baisse très nette qu'illustre bien le graphique. La chute est parfois très prononcée et les taux passent dans quelques cas du double au simple.

Taux de fécondité des seuls couples fertiles

Age au mariage	Age de la femme						
	15-16	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49
15 - 19	0,664	0,413	0,412	0,351	0,371	0,309	0,000
20 - 24		0,524	0,359	0,354	0,330	0,307	0,250
25 - 29			0,522	0,372	0,330	0,222	0,200
30 - 34				0,473	0,334	0,263	0,200
35 - 39					0,558	0,271	0,200
40 - 44						0,281	0,000
Tous âges	0,664	0,485	0,407	0,375	0,344	0,273	0,225

On peut admettre que, quel que soit l'âge au mariage des femmes, l'aptitude ou la volonté de procréation baisse avec le nombre d'années de mariage.

Comparons maintenant les chiffres calculés pour le Vully avec ceux du Canada, de Genève et de Crulai.

Nous constatons tout d'abord qu'avant 20 ans, les taux sont nettement supérieurs dans le Vully tant pour l'ensemble des couples que pour les seuls couples fertiles. La différence entre ce premier taux et celui des femmes de 20-24 ans est beaucoup plus forte que pour Genève; par contre au Canada et à Crulai, le taux est plus faible avant qu'après 20 ans. Cependant les valeurs aux âges suivants sont moins différentes. Elles sont moins élevées qu'à Crulai et au Canada, plus cependant qu'à Genève. Le phénomène se poursuivra d'ailleurs jusqu'à 50 ans.

Taux de fécondité d'autres régions ou autres époques

	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44
Vully (f. & s.)	0,625	0,437	0,348	0,271	0,189	0,074
Vully (f. seul.)	0,664	0,485	0,407	0,375	0,334	0,273
Canada ¹	0,493	0,509	0,496	0,484	0,410	0,231
Canada ²	0,512	0,522	0,522	0,512	0,495	0,328
Genève ³	0,377	0,346	0,220	0,134	0,070	0,015
Crulai ⁴	0,324	0,428	0,431	0,359	0,319	0,119

¹ Fertiles et stériles² Fertiles seulement = 18^e siècle³ maris nés en 1800 - 1899⁴ 1674 - 1742

Il est intéressant de remarquer que la courbe du Vully présente plus d'analogies avec celle de Genève qu'avec les autres courbes qui sont celles de régions rurales.

Alors que pour le Canada et Crulai la courbe atteint ses maxima à 25-29 ans pour ne diminuer que progressivement par la suite, le Vully et Genève accusent les taux les plus élevés avant 20 ans. Il faut probablement voir là un début de limitation des naissances.

CHAPITRE III

FAMILLES

Dans ce chapitre nous étudions tout ce qui a trait à la constitution progressive de la famille à partir du mariage, à savoir l'intervalle entre le mariage et la première naissance, l'espacement des naissances, c'est-à-dire les intervalles successifs, enfin la dimension même de la famille, le nombre d'enfants. Nous avons opéré dans l'ordre inverse de celui précité: nous avons pris le résultat final, la dimension des familles, c'est-à-dire l'achèvement et l'on a examiné comment on y est parvenu.

I. DIMENSION DES FAMILLES

Il existe plusieurs types de familles pour cette étude: seules nous intéressent celles dont on est sûr qu'elles n'ont pas vécu en dehors des communes du Vully tout ou partie de leur durée. En effet, telle famille peut avoir eu deux ou trois enfants inscrits sur les registres vullériains, puisqu'ils y sont nés et ont ensuite émigré. Le résultat final échappe à nos recherches et celui que nous connaissons est faux. Dès lors, nous n'avons considéré que les familles dont les parents sont nés dans le Vully, qui s'y sont mariés ou du moins si ce n'est pas le cas, qui s'y sont établis immédiatement après; enfin la dernière condition est que les parents y fussent décédés ou n'aient quitté la paroisse de Môtier qu'après la fin de la période féconde de la femme (45 ans).

Cette première séparation opérée, nous avons pris en considération les familles complètes et achevées. Sont considérées comme complètes les familles dont la mère atteint l'âge de 45 ans en état de mariage. Ne sont pas considérées comme complètes, toutes les familles dont la mère décède avant 45 ans ou atteint cet âge soit veuve soit divorcée: celles-ci sont qualifiées d'achevées. Nous verrons que le nombre des familles complètes est somme toute assez élevé.

Nous avons donc classé les familles suivant le nombre d'enfants nés. Voici le tableau indiquant le nombre de familles, complètes et achevées, ayant eu de 0 à 13 (et plus) enfants.

Nombre d'enfants nés	Nombre de familles ayant le nombre d'enfants ci-contre				Nombre d'enfants correspondants	
	Absolu		Proportionnel		F.A.	F.C.
	F.A.	F.C.	F.A.	F.C.		
0	10	32	80	92	0	0
1	31	33	248	95	31	33
2	25	47	200	135	50	96
3	14	47	112	135	42	141
à reporter	80	159	640	457	123	270

Nombre d'enfants nés	Nombre de familles ayant le nombre d'enfants ci-contre				Nombre d'enfants correspondants	
	Absolu		Proportionnel		F.A.	F.C.
	F.A.	F.C.	F.A.	F.C.		
report	80	159	640	457	123	270
4	12	54	96	155	48	216
5	13	35	104	100	65	175
6	5	26	40	75	30	156
7	4	25	32	72	28	175
8	4	13	32	37	32	104
9	3	11	24	32	27	99
10	3	7	24	20	30	70
11	1	3	8	9	11	33
12	—	6	—	17	—	72
+ de 12	—	9*	—	26	—	124
Ensemble	125	348	1000	1000	394	1494

* 5 × 13

2 × 14

1 × 15

1 × 16

Commençons par regarder les familles sous le simple aspect du nombre d'enfants nés sans nous soucier de l'âge au mariage de la mère. Les résultats sont donnés pour les familles achevées et complètes, en nombres absolus et proportionnels.

Le nombre moyen d'enfants pour les familles achevées est de 3,15, de 4,29 pour les familles complètes. A Crulai, la moyenne pour les familles achevées est de 4,02. Nous trouvons une répartition en palier pour les familles de 0 à 4 enfants. Après, la diminution est progressive, lente jusqu'à 7 enfants, plus rapide ensuite. Les familles de 0 à 4 enfants représentent 64,48 % du total, 73,6 % pour les familles achevées, 61,2 % pour les familles complètes.

Si l'on s'occupe des seules familles complètes et qu'on les répartisse selon l'âge au mariage de la mère, on obtient le tableau suivant :

Nombre d'enfants nés	15-19		20-24		25-29		30 et +	
	Abs.	Prop.	Abs.	Prop.	Abs.	Prop.	Abs.	Prop.
0	2	—	7	—	8	—	15	—
1	1	1	9	9	7	7	16	16
2	6	12	11	22	12	24	18	36
3	2	6	17	51	15	45	13	39
4	2	8	23	92	16	64	13	52
5	3	15	16	80	12	60	4	20
6	6	36	10	60	6	36	4	24
7	3	21	10	70	10	70	2	14
8	1	8	9	72	2	16	1	8
9	3	27	6	54	2	18	—	—
10	1	10	4	40	2	20	—	—
11	—	—	2	22	1	11	—	—
12	4	48	1	12	1	12	—	—
13	3	39	2	26	—	—	—	—
+ de 13	2*	28	2**	31	—	—	—	—
Ensemble	39		129		94		86	
Moyenne	6,64		4,96		4,07		2,43	

* 2 × 14 ** 1 × 15; 1 × 16

Ce qui frappe immédiatement, c'est que les familles les plus nombreuses sont celles où la femme s'est mariée plus jeune. Pour le groupe 15-19 en effet, le nombre moyen d'enfants est de 6,64, alors qu'il est de 4,96 et 4,07 pour les groupes de 20 à 29 ans, seulement 2,43 pour les familles dont la mère avait plus de 30 ans au moment du mariage. D'une manière générale, le nombre des grandes familles diminue proportionnellement avec l'âge au mariage de la femme, et le nombre d'unions complètes ayant eu peu d'enfants augmente en proportion inverse.

Ceci en fait n'est pas étonnant. Nous avons vu dans le chapitre consacré à la fécondité qu'une femme mariée avant 25 ans par exemple a la même aptitude à procréer qu'une femme mariée après 25 ans. Seulement, celle qui se marie à 20 ans, a en plus, les enfants nés avant 25 ans.

Connaissant les taux de fécondité des femmes aux divers groupes d'âge au mariage, on peut obtenir le nombre moyen d'enfants par famille et vérifier ainsi les calculs. Pour ce, on fait la somme des taux de fécondité des groupes d'âge autres que celui du mariage et on multiplie le résultat par cinq. On y ajoute enfin le nombre moyen d'enfants du groupe d'âge au mariage en divisant le nombre des naissances par celui des mariages. On obtient les résultats suivants :

	15-19	20-24	25-29	30 et +
calculé	6,33	5,65	4,36	1,83
observé	6,64	4,96	4,07	2,43

Dans les deux cas (20-24 et 25-29) où les observations sont plus nombreuses, le résultat calculé est légèrement plus élevé que le résultat observé. Dans les autres cas, où le nombre d'observations est plus petit, le chiffre calculé est plus bas. Ces écarts, assez faibles, empirons-nous de le souligner, peuvent être le fait du hasard ou simplement dus à une sélection par la mort des femmes plus ou moins fécondes que la moyenne. Petits comme ils le sont, on peut très aisément en déduire que les effets de cette sélection sont extrêmement limités. Ainsi se trouve vérifié ce que Louis Henry écrit : « le nombre moyen d'enfants de la famille complète est, pour chaque âge au mariage de la femme, très voisin de celui qu'on peut calculer par cumul des taux de fécondité, par âge, tous âges au mariage, lorsque la fécondité ne dépend pratiquement pas de la durée du mariage ». (Louis Henry, Crulai, paroisse normande, page 128.)

Age de la mère à la dernière maternité

Nous avons considéré les femmes mariées avant 30 ans et les avons subdivisées en trois groupes selon l'âge au mariage. La répartition est la suivante :

Ages	Nombre de dernières naissances à l'âge ci-contre dans les familles complètes		
	15-19	20-24	25-29
20	1	—	—
21	1	—	—
22	1	2	—
23	1	1	—
24	—	3	—
25	—	6	—
26	1	2	—
27	—	7	2
28	1	4	1
29	2	6	2
30	5	8	3
31	4	4	2
32	1	5	7
33	4	4	6
34	—	5	5
35	—	6	4
36	1	8	5
37	1	5	6
38	2	15	6
39	6	10	9
40	1	5	9
41	2	6	7
42	3	5	7
43	3	3	6
44	1	2	—
45	—	3	1
46	—	3	—
Total	42	128	88
âge moyen	34,3	32,9	36,9

L'âge à la dernière maternité est particulièrement bas. Il faut voir là un indice certain de limitation des naissances. En effet c'est un des objectifs essentiels de cette pratique d'abaisser l'âge de la femme à la dernière naissance. A Crulai, Henry avait trouvé une moyenne de plus ou moins 40 ans, tandis qu'à Genève, où les méthodes anti-conceptionnelles furent certainement introduites assez tôt, on obtient également des moyennes voisines de 30 ans.

	15-19	20-24	25-29
Genève*	31,1	31,7	35,1
Vully	34,3	32,9	36,9

* 1800 - 1899

On peut en déduire que certainement dès le XIX^e siècle des méthodes contraceptives étaient utilisées dans les familles vullières.

II. ESPACEMENT DES NAISSANCES

Dans cette seconde partie du chapitre consacré à l'étude des familles, nous abordons la question même de la constitution des familles, l'espacement des naissances ou intervalles intergénéraliques. Nous nous occupons en premier lieu des intervalles entre le mariage et la première naissance, des intervalles successifs ensuite.

a) Intervalles entre mariage et première naissance (graphiques n° VIII et IX)

Dans ce paragraphe nous avons pris en considération toutes les unions fécondes, qu'elles aient formé ou non une famille complète. C'est dire d'emblée que le nombre des observations est élevé.

Il faut distinguer dans les intervalles entre mariage et première naissance ceux qui résultent de rapports pré-nuptiaux et les autres. Nous avons considéré comme naissances découlant de rapports pré-nuptiaux toutes celles qui interviennent moins de 8 mois

après le mariage. On peut en effet penser qu'une naissance intervenant 8 ou 9 mois après le mariage peut être une naissance prématurée. Dans le cas contraire aussi, une naissance survenant 8 mois après le mariage sera considérée comme normale alors qu'en fait elle est le fruit d'un rapport avant mariage. Mais le nombre assez élevé d'observations permet de choisir cette limite.

Pour 453 premières naissances nous en avons relevé 252 dont l'intervalle est inférieur à 8 mois, ce qui représente 55, 62 %. Ce pourcentage est élevé pour une paroisse rurale, surtout si l'on songe aux 3 % enregistrés à Crulai par exemple. Il sera intéressant de comparer ce chiffre à ceux qui ont été trouvés à Charmey¹ pour la même époque. Ce chiffre permet de penser que les jeunes fiancés ne devaient pas être au courant des méthodes anti-conceptionnelles avant le mariage. Il n'est d'ailleurs qu'à lire les protocoles des procès en paternité pour s'en rendre compte. Si l'on se rappelle que nous avons déjà trouvé un pourcentage assez élevé de naissances illégitimes, on est en droit de penser que la population vulliéraise du XIX^e siècle était loin de suivre les préceptes de la morale chrétienne.

Considérons maintenant les 201 autres naissances résultant de rapports dans le mariage. Abstraction faite des âges au mariage, elles se répartissent de la manière suivante :

Naissances survenant	nombre
8 – 11 mois	111 naissances
12 mois et +	90 naissances

Donc, parmi les femmes nouvellement mariées du Vully et n'ayant pas eu de rapports prénuptiaux, du moins féconds, 55,22 % ont eu un enfant dans l'année qui a suivi leur mariage; 44,78 % après leur premier anniversaire de mariage. Le tiers des 201 femmes qui ont accouché pour la première fois plus de 8 mois après le

¹ Cf. SEYDOUX André. La population charmeysanne de 1761 à 1785. Etude de démographie historique, mémoire de licence, Fribourg, 1969, (Arch. d'Etat).

mariage l'ont fait durant leur seconde année de mariage. A l'intérieur du groupe d'intervalle 8-11 mois, la répartition est la suivante :

	Vully	Crulai
	8 mois	24
9 mois	33	22
10 mois	36	25
11 mois	18	12

Comme on le voit, le maximum est à 10 mois avec un chiffre approchant pour le 9^e mois. La répartition est quasiment pareille à celle de Crulai.

Considérons maintenant l'influence de l'âge au mariage :

Naissances intervenant à	15-19		20-24		25-29		30 et +	
	Abs.	Prop.	Abs.	Prop.	Abs.	Prop.	Abs.	Prop.
0- 7 mois	30	55,55	109	63,37	76	59,84	37	37,00
8-11 mois	14	58,34	34	53,96	31	60,78	32	50,80
12-23 mois	6	25,00	22	34,92	14	27,45	23	36,50
24 mois et +	4	16,66	7	11,12	6	11,77	8	12,70
Ensemble	54	100	172	100	127	100	100	100

C'est aux âges 15-19 et 25-29 que le pourcentage des intervalles entre 8 et 11 est le plus fort, et c'est là aussi qu'il est le plus faible pour les intervalles 12 à 23 mois. Dans l'ensemble les différences ne sont pas très significatives. Remarquons cependant que c'est chez les femmes mariées jeunes que les intervalles de plus de deux ans sont les plus nombreux.

Quant aux rapports anténuptiaux, c'est chez les femmes mariées à 20-24 ans qu'ils sont les plus fréquents, chez celles mariées après 30 ans les moins fréquents.

b) Intervalles successifs

Pour cette étude, nous n'avons considéré que les familles de 5 enfants et plus. Nous avons considéré les intervalles 1-2, 2-3, 3-4 et 4-5 ainsi que les derniers, avant-derniers, antépénultièmes et ainsi de suite. Cette manière de procéder est expliquée dans le «Manuel de démographie historique» de Louis Henry, pages 102 et 103. Les résultats enregistrés sont les suivants :

Ages	Intervalles							
	1-2	2-3	3-4	4-5	aad	aad	ad	d
15-19	21,95	24,83	28,37	26,08	25,05	28,12	32,33	31,91
20-24	21,89	25,45	26,63	30,80	26,64	28,52	31,70	35,50
25-29	21,68	22,86	23,79	25,55	25,96	25,10	23,79	35,79
30 et +	18,14	20,42	22,42	18,00	22,00	18,42	20,00	32,57
ensemble	21,63	24,38	26,03	27,76	25,96	26,99	20,16	32,57

Au Vully l'intervalle s'allonge progressivement, mais sans former de palier ni de montée brusque. A Crulai par contre, si l'on ne considère que les familles complètes, l'augmentation est très progressive jusqu'à l'avant-dernier, brusque jusqu'au dernier.

Si l'on considère les différents groupes d'âges au mariage, on constate que dans les groupes jeunes (avant 25 ans) l'intervalle est toujours au-dessus de la moyenne ou tant s'en faut. A l'augmentation de l'âge au mariage correspond une diminution proportionnelle des intervalles successifs entre naissances.

Il y a aussi modification de la répartition des intervalles en même temps que de l'intervalle moyen. Voici, en nombres absolus, cette répartition :

Mois	Intervalles				
	1-2	2-3	3-4	ad	d
9-12	8	7	7	2	2
13-18	44	32	25	22	17
19-24	36	36	29	35	21
25-30	22	24	25	17	16
31-36	5	6	18	20	25
37-42	1	7	7	9	10
43-48	1	1	3	5	9
49-54	-	2	2	3	3
55-60	1	-	-	2	3
61-66	1	4	1	-	4
67-72	-	-	1	2	2
73-78	-	-	-	-	5
79-84	-	-	-	2	-
85-90	-	-	1	-	-
91 et +	-	-	-	-	2
Total	119	119	119	119	119

On constate ainsi une tendance à l'allongement de la distribution vers la droite. Le tableau suivant indique la fréquence des intervalles atteignant et dépassant 3 et 4 ans :

Intervalles	Dépassant 3 ans	Dépassant 4 ans
1 - 2	3,36	1,68
2 - 3	11,76	5,04
3 - 4	12,60	4,20
ad	19,32	7,56
d	32,77	16,80

On peut également observer une déformation de la fréquence des intervalles inférieurs à 36 mois. Le maximum de fréquence de

l'intervalle 1-2, situé à 13-18 mois passe dans les intervalles suivants à 19-24 mois, avec chaque fois un écrasement plus important. Pour le dernier intervalle, le maximum se situe à 31-36 mois.

CHAPITRE IV

MORTALITÉ

Dans ce chapitre nous étudierons la mortalité vullériaine en distinguant celle des enfants et celle des adultes. Cette distinction s'impose en raison des méthodes utilisées. Nous avons utilisé en effet les recensements pour l'étude de la mortalité des adultes, nous ne l'avons pas fait pour celle des enfants.

Car pour les enfants, on peut facilement utiliser les renseignements tirés de l'acte même de décès. Nous avons en effet relevé les décès d'enfants avec l'âge au décès. Des contrôles par échantillons nous ont permis de nous assurer de l'exactitude des renseignements donnés par les registres. Nous avons donc procédé de la manière suivante :

I. MORTALITÉ DES ENFANTS

Nous avons relevé par décennie et par âge les décès d'enfants (jusqu'à 15 ans) en opérant les distinctions comme mentionnées dans le tableau suivant :

Années	Décès à						
	— de 1 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5-9 ans	10-14 ans
1800-1809	43	14	12	3	5	11	11
1810-1819	43	19	4	3	2	14	6
1820-1829	94	13	1	9	5	12	4
1830-1839	87	19	12	9	6	26	14
1840-1849	101	9	4	5	6	7	9
1850-1859	128	17	10	10	3	12	9
1860-1869	148	9	10	2	2	7	4
1870-1875	116	8	6	3	1	9	3
1800-1875	760	108	59	44	30	98	60

A partir de ces chiffres, nous avons établi les taux de mortalité pour les enfants morts avant 1 an, de 1 à 4 ans, de 5 à 9 ans et de 10 à 14 ans. Le taux de mortalité des enfants âgés de moins de 1 an à leur décès s'établit en rapportant le nombre des décès à une moyenne pondérée des naissances de l'année considérée et de la précédente (respectivement $\frac{3}{4}$ et $\frac{1}{4}$).

On obtient les résultats suivants :

Années	Décès de l'enfant de — de 1 an	Moyenne pond. des naissances	Taux de mortalité
1800–1809	43	571	75 ‰
1810–1819	43	456	94 ‰
1820–1829	94	512	183 ‰
1830–1839	87	488	178 ‰
1840–1849	101	459	220 ‰
1850–1859	128	445	287 ‰
1860–1869	148	488	303 ‰
1870–1875	116	322	360 ‰
1800–1875	760	3741	203 ‰

Pour le taux de mortalité des enfants décédés entre leur premier anniversaire et l'âge de 4 ans, les résultats sont indiqués dans le tableau qui suit. Nous avons considéré par exemple les décès à 1 an de 1801 à 1810, à 2 ans de 1802 à 1811 et ainsi de suite. Le taux de mortalité s'obtient ici en divisant le nombre de décès par le nombre de survivants à 1 année.

Années	Décès	Survivants à 1 an	Taux
1800–1809	34	528	64 ‰
1810–1819	28	413	67 ‰
1820–1829	28	418	67 ‰
1830–1839	46	401	114 ‰
à reporter	136	1760	

Années	Décès	Survivants à 1 an	Taux
report	136	1760	
1840-1849	24	358	67 ‰
1850-1859	40	317	126 ‰
1860-1869	23	340	67 ‰
1870-1875	18	206	80 ‰
1800-1875	241	2981	80 ‰

Occupons-nous maintenant de la mortalité des enfants de 5 à 14 ans. Le procédé est le même que celui utilisé précédemment pour les décès de 1 à 4 ans.

Années	Décès de 5-9 ans	Survivants	Taux
1800-1809	11	494	22 ‰
1810-1819	14	385	36 ‰
1820-1829	12	390	31 ‰
1830-1839	26	355	73 ‰
1840-1849	7	334	21 ‰
1850-1859	12	377	43 ‰
1860-1869	7	317	22 ‰
1870-1875	9	188	48 ‰
1800-1875	98	2727	36 ‰

Années	Décès de 10-14 ans	Survivants	Taux
1800-1809	11	483	23 ‰
1810-1819	6	371	16 ‰
1820-1829	4	378	10 ‰
1830-1839	14	329	42 ‰
1840-1849	9	327	27 ‰
1850-1859	9	265	34 ‰
1860-1869	4	310	13 ‰
1870-1875	3	179	17 ‰
1800-1875	60	2642	23 ‰

De ce qui précède, il ressort que sur 1000 naissances, 797 enfants dépassaient leur premier anniversaire, que 717 atteignaient 5 ans, et que 658, soit à peu près les deux tiers atteignaient l'âge de 15 ans.

Observons de plus près maintenant la mortalité des enfants morts avant leur premier anniversaire. Les décès se répartissent de la manière suivante :

Age	Décès			Décès cumulés			Fonction de l'âge
	1800-1839	1840-1875	1800-1875	1800-1839	1840-1875	1800-1875	
-1 mois	111	238	349	111	238	349	335
1 mois	40	50	90	151	288	439	574
2 mois	22	51	73	173	339	512	758
3 mois	18	30	48	191	369	560	911
4 mois	12	22	34	203	391	594	1043
5 mois	14	23	37	217	414	631	1160
6 mois	15	21	36	232	435	667	1265
7 mois	10	21	31	242	456	698	1361
8 mois	8	15	23	250	471	721	1450
9 mois	7	6	13	257	477	734	1533
10 mois	7	8	15	264	485	749	1611
11 mois	3	8	11	267	493	760	1683

Connaissant avec une assez grande certitude l'âge au décès même dans les premiers jours, on peut examiner maintenant si la mortalité des nouveaux-nés du Vully suit la loi de Bourgeois-Pichat. Pour ce faire, nous avons transcrit sur le graphique n° X les décès cumulés que nous avons enregistrés dans le tableau ci-dessus. La droite d'ajustement des différents points de ces décès cumulés coupe en un point l'axe vertical de l'origine. Au point de rencontre se situe l'ordonnée représentant la mortalité endogène, c'est-à-dire celle qui est due aux malformations, à la débilité congénitale et au traumatisme obstétrical. La différence entre cette ordonnée à l'origine et le taux de mortalité infantile à 1 an représente la mortalité exogène, celle qui est due à l'influence de l'hygiène, des soins donnés, des progrès de la médecine, des conditions de vie.

La composante endogène s'obtient en rapportant le nombre trouvé sur l'ordonnée à l'origine du point de rencontre avec la droite d'ajustement au nombre de décès. Ce nombre est de 90 pour la période 1800 à 1839, de 190 pour la période de 1840 à 1875, de 140 pour l'ensemble.

Années	Décès	Composante endogène	Taux de mortalité	Taux de la comp. endo.
1800-1839	267	90	130 ‰	43,86 ‰
1840-1875	493	190	284 ‰	109,45 ‰
1800-1875	380	140	201 ‰	74,04 ‰

Ce qui signifie que sur 267 décès d'enfants de moins de 1 an, 90 sont imputables à la composante endogène, ce qui représente un pourcentage de 33,74 %. Pour la période allant de 1840 à 1875, le pourcentage est légèrement plus élevé (38,54 %). Pour l'ensemble de la période étudiée, on obtient un pourcentage de 36,84 %.

Les taux de mortalité étant respectivement de 130, 284 et 201 pour mille, les composantes endogènes sont égales à 43,86 ‰, 109,45 ‰ et 74,04 ‰.

II. MORTALITÉ DES ADULTES

Pour établir les quotients de mortalité pour les personnes décédées après leur 15^e anniversaire, nous avons été appelé à procéder d'une manière un peu différente. En effet, en raison de l'émigration et de l'immigration, à vrai dire faible et généralement temporaire (du moins en ce qui concerne l'émigration), nous n'avons pas pu tenir compte des seuls survivants de tel âge à tel âge plus 5. Aussi nous sommes-nous servis largement des recensements. Nous avons utilisé ceux de 1811, 1818, 1836, 1845, 1860 et 1870. Nous avons déjà parlé de leur valeur en tant que source dans notre introduction, nous n'y revenons donc pas.

Sur la base des recensements des années 1811, 1836 et 1860 nous avons trouvé la population de la paroisse de Môtier et l'avons considérée chaque fois comme un effectif initial. De même les recensements de 1818, 1845 et 1870 nous ont donné des effectifs terminaux des trois périodes considérées.

Chaque effectif, initial et terminal, était donné par groupes d'âges de 5 ans, de 15 ans à 80 et plus. Voici ces chiffres :

Groupes d'âges	1811	1818	1836	1845	1816	1870
– de 14	623	566	502	502	468	519
15 – 19	132	180	108	154	154	124
20 – 24	113	141	106	128	144	129
25 – 29	109	116	128	109	99	123
30 – 34	125	115	136	117	133	116
35 – 39	103	108	132	127	113	90
40 – 44	100	112	112	121	94	105
45 – 49	92	94	112	103	93	97
50 – 54	85	100	84	104	107	84
55 – 59	77	74	84	87	107	80
60 – 64	47	53	81	65	95	76
65 – 69	39	49	67	74	83	78
70 – 74	41	30	40	54	50	56
75 – 79	21	19	10	24	19	30
80 et +	17	15	14	22	16	17

Ensuite nous avons relevé, par groupes d'âges et par périodes (1811-1818; 1836-1845; 1860-1870) les décès de la paroisse. Les chiffres sont les suivants :

Groupes d'âges	1811-1818	1836-1845	1860-1870
15 – 19	7	7	5
20 – 24	5	11	12
25 – 29	7	10	17
Suite au verso			

Groupes d'âges	1811-1818	1836-1845	1860-1870
30 - 34	4	8	12
35 - 39	5	11	11
40 - 44	6	12	13
45 - 49	5	12	10
50 - 54	9	14	14
55 - 59	10	22	26
60 - 64	11	21	30
65 - 69	11	28	32
70 - 74	23	35	56
75 - 79	23	22	38
80 et +	25	36	34

Pour obtenir les taux de mortalité aux divers âges, il faut rapporter le nombre des décès de chaque période à la population moyenne de ladite période. Ainsi pour la période de 1811 à 1818, dans le groupe 15-19 ans, nous avons $132 + 180$ personnes $= 312 : 2 = 156$ personnes. La formule pour obtenir le taux de mortalité est $t = \frac{D}{T}$. Pour obtenir le quotient de mortalité, on utilise la formule

$$q = \frac{t}{1 + \frac{t}{2}}$$

ce qui donne

$$q = \frac{D}{P + \frac{D}{2}}$$

D, étant le nombre des décès, est connu

P, étant la population moyenne, est connu.

Il ne nous reste donc qu'à remplacer les lettres par les chiffres ; les quotients de mortalité seront dès lors les suivants :

Groupes d'âges	1811-1818	1836-1845	1860-1870
15 - 19	43,8	52,0	35,3
20 - 24	38,6	89,7	84,2
25 - 29	60,3	80,9	142,2
30 - 34	32,7	61,3	91,9
35 - 39	45,0	81,5	102,8
40 - 44	55,0	97,9	122,6
45 - 49	52,0	105,7	100,0
50 - 54	92,7	138,6	136,5
55 - 59	124,2	227,9	244,1
60 - 64	198,1	259,3	298,5
65 - 69	222,2	331,3	331,6
70 - 74	621,6	542,6	691,3
75 - 79	730,1	785,7	598,4
80 et +	877,1	1000,0	1000,0

III. TABLE DE MORTALITÉ

Nous sommes maintenant en possession des quotients de mortalité des divers groupes d'âges, de 0 à 80 ans et plus. Voyons quels sont les taux de survie aux divers groupes d'âges, les survivants à l'âge x et l'espérance de vie. Nous avons opéré ces différents calculs pour un effectif de 1000 vivants à la naissance et 1000 vivants à 15 ans. Nous avons procédé de la manière suivante :

a) Taux de survie

En remontant, de 80 ans à 15 ans, respectivement de 15 ans à 0 an, nous avons cumulé les décès. De ces nombres nous avons soustrait les décès dans ce groupe d'âges, obtenant ainsi les survivants au début du groupe d'âges suivant. En divisant ce nombre par le précédent, nous avons obtenu le taux de survie de l'âge x à l'âge $x + 5$. Le produit des taux de survie successifs nous a donné les survivants à chaque groupe d'âges pour 1000 vivants à 15 ans, respectivement à la naissance.

Voici les chiffres pour les trois périodes distinctes :

1811 - 1818

Age	Décès cumulés	Décès de x à x + 5	Différence	Taux de survie de x à x + 5 pour mille	Taux de survie pour mille vivants à 15 ans
15	151	7	144	953	1000
20	144	5	139	965	953
25	139	7	132	949	919
30	132	4	128	969	915
35	128	5	123	960	919
40	123	6	117	951	930
45	117	5	112	957	912
50	112	9	103	919	910
55	103	10	93	902	879
60	93	11	82	881	828
65	82	11	71	865	794
70	71	23	48	676	762
75	48	23	25	520	584
80	25				351

1836 - 1845

Age	Décès cumulés	Décès de x à x + 5	Différence	Taux de survie de x à x + 5 pour mille	Taux de survie pour mille vivants à 15 ans
15	249	7	242	971	1000
20	242	11	231	954	971
25	231	10	221	956	926
30	221	8	213	963	912

Age	Décès cumulés	Décès de x à x + 5	Différence	Taux de survie de x à x + 5 pour mille	Taux de survie pour mille vivants à 15 ans
35	213	11	202	948	920
40	202	12	190	940	912
45	190	12	178	936	891
50	178	14	164	921	879
55	164	22	142	865	862
60	142	21	121	852	796
65	121	28	93	768	736
70	93	35	58	623	654
75	58	22	36	620	478
80	36				386

1860 - 1870

Age	Décès cumulés	Décès de x à x + 5	Différence	Taux de survie de x à x + 5 pour mille	Taux de survie pour mille vivants à 15 ans
15	310	5	305	983	1000
20	305	12	293	960	983
25	293	17	276	941	943
30	276	12	264	956	903
35	264	11	253	958	899
40	253	13	240	948	915
45	240	10	230	958	908
50	230	14	216	939	908
55	216	26	190	879	899
60	190	30	160	842	825
65	160	32	128	800	740
70	128	56	72	562	673
75	72	38	34	472	449
80	34				265

Trois périodes ensemble

Age	Décès cumulés	Décès de x à x + 5	Différence	Taux de survie de x à x + 5 pour mille	Taux de survie pour mille vivants à 15 ans
15	710	19	691	973	1000
20	691	28	663	959	973
25	663	34	629	948	933
30	629	24	605	961	909
35	605	27	578	955	911
40	578	31	547	946	917
45	547	27	520	950	903
50	520	37	483	928	898
55	483	58	425	880	881
60	425	62	363	854	816
65	363	71	292	804	751
70	292	114	178	609	686
75	178	83	95	533	489
80	95				324

Voici les taux de survie établis pour 1000 vivants à la naissance, pour les années 1800 à 1875, répartis en trois périodes (1800-1829; 1830-1849 et 1850-1875):

1800 - 1829

Age	Décès cumulés	Décès de x à x + 5	Différence	Taux de survie de x à x + 5 pour mille	Taux de survie pour mille vivants à 15 ans
0	338	190	148	437	1000
1	148	46	102	688	437
2	102	44	58	568	301
5	58	37	21	362	391
10	21				206

1830 - 1849

Age	Décès cumulés	Décès de x à $x + 5$	Différence	Taux de survie de x à $x + 5$ pour mille	Taux de survie pour mille vivants à 15 ans
0	314	208	106	337	1000
1	106	8	98	924	337
2	98	32	56	571	311
5	56	23	23	410	528
10	23				234

1850 - 1875

Age	Décès cumulés	Décès de x à $x + 5$	Différence	Taux de survie de x à $x + 5$ pour mille	Taux de survie pour mille vivants à 15 ans
0	367	276	91	248	1000
1	91	26	65	715	248
2	65	37	28	430	277
5	28	15	13	464	307
10	13				199

b) Survivants à l'âge x et espérance de vie

Nous voici en possession d'un premier élément de la table de mortalité, cherchons à obtenir les deux suivants, à savoir les survivants à l'âge x et l'espérance de vie.

Nous avons procédé de la manière suivante :

Age	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
0	201	0,799	1000	7923	7,92	34,52
1	84	0,916	799	7124	8,91	41,9
5	34	0,966	732	6392	8,73	36,8
10	22	0,978	707	5685	8,04	34,95
15	44	0,956	691	4994	7,18	33,2
20	71	0,929	660	4334	6,56	30,65
25	95	0,905	646	3688	5,70	29,15
30	46	0,954	585	3103	5,30	25,8
35	77	0,923	557	2546	4,57	23,7
40	92	0,908	514	2032	3,95	21,3
45	87	0,913	463	1569	3,39	19,75
50	123	0,877	426	1143	2,65	18,55
55	205	0,795	373	770	2,07	16,65
60	211	0,789	296	474	1,60	14,25
65	308	0,692	233	241	1,03	13,1
70	555	0,445	160	81	0,50	14,10
75	745	0,255	61	20	0,33	12,5
80	969	0,031	15	5	0,33	7,5
85			5			
90			0			

(1) Quotient de mortalité pour mille

(2) Complément à 1

(3) Survivants pour mille

(4) Survivants cumulés

(5) $\frac{4}{3}$

(6) Espérance de vie

Pour chaque âge, de 0 à 80 ans, nous avons relevé les quotients de mortalité dans la première colonne du tableau et, dans la seconde, établi leur complément à 1.

Le quotient de mortalité avant 1 an représente la probabilité de mourir avant d'atteindre le premier anniversaire. Donc le complément à 1 représente justement la probabilité de survivre au premier anniversaire. La probabilité de survie au 1^{er} anniversaire est donc égale à 1 moins le quotient de mortalité avant 1 an ($1-q_0$).

De même le complément à 1 des autres quotients représente la probabilité pour ceux qui ont dépassé le dernier groupe de vivre. Ainsi le complément à 1 du quotient de mortalité du second groupe d'âges représente la probabilité pour ceux qui ont dépassé 1 an de vivre jusqu'au 5^e anniversaire.

Ainsi les produits des compléments successifs donnent le nombre de survivants à chaque groupe d'âges ($0,799 : 0,916 = 732$, et ainsi de suite).

Quant à l'espérance de vie aux divers groupes d'âges, nous l'avons calculée en nous servant de la formule suivante :

$$e = 2,5 + 5 \left(\frac{S_x + 5 + S_x + 10 + \dots}{S_x} \right)$$

$S_x + 5$ étant le nombre de survivants cumulés en remontant de 80 ans à 5 ans.

Les chiffres de la 5^e colonne sont des calculs intermédiaires : ils représentent la division des survivants cumulés par le nombre de survivants pour mille.

Ainsi la formule nous donne le résultat suivant pour l'espérance de vie à 10 ans :

$$e = 2,5 + 5 \left(\frac{8,04 + 7,18 \dots + 0,33}{8,04} \right)$$

$$e = 2,5 + 5 \left(\frac{52,2}{8,04} \right)$$

$$e = 2,5 + 5 \cdot (6,49) = 2,5 + 32,45 = 34,95$$

Quant aux formules pour l'espérance de vie à la naissance et au premier anniversaire, elles diffèrent quelque peu :

$$e_0 = 0,5 + \frac{2,5 + 4,5 S_5 + (S_{10} + S_{15} + \dots)}{S_0}$$

$$e_1 = 2 + \frac{4,5 S_5 + 5 (S_{10} + S_{15} + \dots)}{S_1}$$

c) Décès de la table

Les décès de la table sont ceux qu'on observerait dans chaque groupe d'âges pour une génération d'effectif initial égal à celui de la table, soumise aux mêmes conditions de mortalité que celles de la table. Ces chiffres sont obtenus par différence entre les nombres successifs de survivants. Les résultats obtenus au Vully sont les suivants :

0	201	30	28	60	63
1	67	35	43	65	73
5	25	40	51	70	99
10	16	45	37	75	46
15	31	50	53	80	10
20	14	55	77	85	5
25	61				

CONCLUSION

L'étude que nous avons présentée, étude de démographie historique, est consacrée à une population rurale, essentiellement composée de vigneron et de maraîchers, mais occupant presque tous une activité secondaire (pêche, élevage, etc.). C'est la population d'une paroisse protestante du canton de Fribourg, située dans le district du Lac, aux frontières bernoise et vaudoise.

Cette étude est le résultat du dépouillement des registres paroissiaux déposés à l'Office d'Etat-civil de Môtier. Mais l'utilisation de sources complémentaires, (recensements, protocoles, procès-verbaux) nous ont fourni d'utiles informations. Ceux-ci sont déposés soit aux Archives d'Etat de Fribourg, soit aux Archives communales du Bas-Vully et à la Cure de Môtier.

I. POPULATION

Comment se présente la population de la paroisse de Môtier au début de la période étudiée, soit en 1811? Les deux communes du Haut et du Bas-Vully représentent une population de 694 et 1053 habitants, soit au total 1747 pour la paroisse tout entière. Cet effectif représente le 17,57 % de la population globale du district du Lac, le 2,35 % de celle du Canton.

Sur ces 1747 habitants, 1702 sont bourgeois des communes respectives, 45 seulement sont étrangers à la paroisse, dont 5 étrangers aux cantons suisses.

La répartition par sexe est très régulière, puisque nous trouvons 871 hommes et 876 femmes, répartis selon l'âge de la façon suivante:

Age	Vully		District		Canton	
	Abs.	Prop.	Abs.	Prop.	Abs.	Prop.
0 - 14	656	37,5 %	3446	35 %	24 613	33,2 %
15 - 59	915	52,4 %	5592	56 %	42 487	57,3 %
60 et +	176	10,1 %	846	9 %	7 109	9,5 %
Total	1747		9884		74 209	

La composition par âge de la population vullérienne accuse ainsi quelques différences avec celle du district du Lac et celle du Canton: plus de jeunes et de vieux, moins de personnes actives.

Quant à l'état-civil, la répartition est la suivante:

	Vully		District		Canton	
	Abs.	Prop.	Abs.	Prop.	Abs.	Prop.
Célibataires	1027	58,8 %	6013	60,8 %	47 344	63,8 %
Mariés	612	35,0 %	3482	35,2 %	23 375	31,4 %
Veufs	108	6,2 %	389	4,0 %	3 490	4,8 %
Total	1747		9884		74 209	

La proportion des personnes mariées est plus grande dans le Vully (et dans le Lac) que dans le reste du canton. D'autre part le nombre des célibataires est plus faible, tant dans le district que dans la paroisse de Môtier que sur l'ensemble du canton.

II. EVOLUTION

Voyons maintenant comment a évolué la population au cours du XIX^e siècle.

De 1811 à 1888, la population du canton de Fribourg n'a cessé d'augmenter, passant de 74209 à 119155 habitants. Le taux d'augmentation annuel est de 6,1 % pour l'ensemble de la période. Mais c'est dans la première moitié du siècle que l'augmentation est la plus forte (7,7 % de 1811 à 1850).

Pour le district du Lac, l'augmentation annuelle pour la même période est de 5,5%, l'effectif total passant de 9884 à 15512 habitants; la plus forte augmentation se situe également dans la première moitié du siècle (8,2%).

Pour le Vully au contraire, l'effectif reste stable, accusant une très légère augmentation jusqu'au milieu du siècle, ne cessant de diminuer par la suite. En effet, nous avons relevé 1747 habitants en 1811, nous en trouvons 1829 en 1850, ce qui représente une augmentation de 4,4 %. Dès 1850, la population diminue régulièrement, passant à 1773 en 1860, à 1757 en 1870, 1683 en 1780 et 1609 en 1888. La diminution pour l'ensemble de la période est de 8,5 %.

Quant à la natalité, la mortalité et la nuptialité, elles évoluent elles aussi, mais pas toujours dans le même sens que la population totale, ou du moins dans des mesures moindres. La fin de l'Ancien Régime est caractérisée par une hausse très nette du nombre des naissances, tandis que la nuptialité et la mortalité accusent des courbes très stables. La période de pauvreté du début du XIX^e est caractérisée par une baisse de la natalité, mais ce fléchissement ne semble pas imputable à une baisse de la nuptialité. Au contraire, c'est au cours de ces 25 premières années du XIX^e que le nombre des mariages est le plus fort. Cette courbe ascendante et descendante des naissances prouve une fois de plus la prospérité de la fin du XVIII^e et la pauvreté du début du XIX^e.

Mais il est possible aussi que cette période coïncide avec l'apparition régulière de la limitation des naissances. Il eut été intéressant de calculer le taux de fécondité légitime pour la période précédente, mais cette opération eût considérablement aggrandi le cercle de nos investigations. Elle pourra faire l'objet d'une étude ultérieure de l'intérêt de laquelle nous ne doutons pas.

La mortalité suit une courbe assez différente. Elle est stable jusque vers 1820, accusant des dents de scie assez prononcées certaines années. C'est seulement à partir de 1830 que la courbe tend à monter régulièrement de telle sorte que l'excédent de décès sur les naissances va croissant vers la fin du XIX^e siècle.

III. CARACTÉRISTIQUES INITIALES

Sont ainsi appelées les caractéristiques démographiques déterminées à partir de l'histoire des unions formées de 1800 à 1875. Elles sont au nombre de trois : la nuptialité, la fécondité et la mortalité.

a) *La nuptialité*

Nous avons vu que le nombre des femmes célibataires âgées de plus de 50 ans à leur décès était relativement élevé. Il était plus élevé qu'à Crulai et Sainghin en Mélançois. La proportion des célibataires (de tous âges) était dans tous les cas plus élevée que pour le reste du canton (35 % au Vully, 31,4 % pour l'ensemble du canton).

Etant donné le fort pourcentage de veufs et de veuves, et le petit nombre des remariages, la nuptialité apparaît comme forte dans le Vully.

En ce qui concerne l'âge au mariage, il était plus élevé pour les hommes que pour les femmes. Ceux-ci se mariaient généralement vers 29 ans, celles-ci vers 26 ans.

Certainement pour des raisons économiques, le nombre des remariages était faible, surtout pour les femmes. Afin de ne pas aliéner la propriété, déjà petite et très morcelée en règle générale, les veuves s'abstenaient de se remarier pour laisser à leur descendance un patrimoine pour le moins pas trop petit.

Les mariages étaient célébrés surtout durant les mois de février et mars, de novembre et décembre, c'est-à-dire avant les travaux du printemps et après la vendange. Remarquons que les mois d'été ne sont pas les plus faibles, car dans le Vully, le travail des fenaisons et des moissons était assez insignifiant. Tout naturellement, c'est aux mois de septembre et octobre que l'on se marie le moins : c'est la vendange.

b) La fécondité

La série des taux de fécondité légitime par groupe d'âges dessine une courbe convexe vers le bas. Cette forme a été retrouvée à Genève, dans les générations modernes. Elle est le reflet d'une population pratiquant une certaine limitation des naissances, puisque cette pratique a pour effet d'atténuer la convexité vers le haut, puis de la faire disparaître, pour la remplacer enfin par une concavité vers le haut.

Contrairement aux résultats d'autres études (Canada, Crulai, etc.), la fécondité des femmes mariées avant 20 ans est plus forte que celle des femmes mariées ultérieurement. Dans le Vully, le maximum des taux de fécondité est enregistré avant 20 ans et il est supérieur à celui des autres régions. Mais la chute est plus rapide et dès 25 ans il devient inférieur à celui des autres régions.

Le nombre moyen d'enfants par famille est d'environ 4; mais c'est sûrement un résultat de la mort prématurée d'un des époux que de diminuer le nombre moyen d'enfants. La mortalité aurait ainsi réduit d'environ 1 tiers la fécondité des familles.

Selon l'âge au mariage, le nombre moyen d'enfants diminue : de 6,64 à 20 ans, il passe à 4,96, puis 4,07 et enfin 2,43 pour les femmes mariées après 30 ans.

Le nombre des rapports sexuels pré-nuptiaux était très grand, puisque plus de la moitié des nouvelles épousées vullières se trouvaient enceintes à leur mariage. A ce chiffre il convient d'ajouter encore le nombre déjà élevé des naissances illégitimes : et ce ne sont pas les protocoles des procès en paternité qui viendront infirmer ces dires.

Cependant pour avoir goûté précocement aux joies de l'amour, les anciennes vullièresaines goûtaient peu aux douleurs de l'enfantement et généralement la grossesse devenait rare après 33 ans.

Quant aux légendes qui avaient laissé croire aux accouchements annuels de nos braves ancêtres féminines, il n'est qu'à regarder les chiffres des intervalles intergénéraliques pour se rendre compte de leur peu d'authenticité. Dans le Vully, comme presque partout d'ailleurs, les femmes mettaient au monde un enfant tous les deux ans à peu près.

c) La mortalité

La mortalité des enfants de moins de 1 an est voisine de 200 ‰ pour l'ensemble de la période. Elle tend à augmenter vers la fin de la période étudiée. Mais ce phénomène est certainement dû à des différences dans la qualité de l'enregistrement. En réalité, la mortalité des enfants devait être légèrement plus élevée.

La répartition par âge des décès de la première année suit la loi de Bourgeois-Pichat. L'importance de la mortalité endogène est considérable puisqu'elle atteint près de 74 ‰.

La mortalité entre 1 et 15 ans diminue considérablement passant à 84, puis 34, enfin 22 pour mille à 15 ans.

Quant à la mortalité des adultes, son étude révèle que l'espérance de vie à la naissance était de 34,5 ans.

BIBLIOGRAPHIE

I. *Sources*

1. Registres des naissances, mariages et décès de la paroisse de Môtier (Vully).
2. Procès-verbaux des séances du Consistoire de la paroisse de Môtier (Vully).
3. Procès-verbaux des séances du Conseil communal de la commune du Bas-Vully.
4. Protocoles des procès en paternité du district de Morat.
5. Recensements de la population du Canton de Fribourg.

II. *Dictionnaires*

1. Dictionnaire géographique de la Suisse 6 vol. + supplément. Neuchâtel, 1902-1910.
2. Dictionnaire historique et biographique de la Suisse. 7 vol. + supplément. Neuchâtel, 1921-1934.
3. Dictionnaire géographique, statistique et historique du Canton de Fribourg par François Nicolas Bonaventure KUENLIN. Fribourg, 1832.
4. Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du Canton de Fribourg par Appolinaire DELLION. 12 volumes, Fribourg, 1884-1901.

III. *Travaux*A. *Sur la démographie en général*

1. BUOMBERGER, Ferdinand. La population du Canton de Fribourg en 1811 et son développement pendant le XIX^e siècle. Fribourg 1901.
2. HENRY, Louis. Manuel de démographie historique. Paris - Genève 1964.
3. HENRY, Louis et FLEURY, Michel. Des registres paroissiaux à l'histoire de la population: manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état-civil ancien. Paris 1956.

B. *Etudes de démographie historique*

1. HENRIPIN, Jacques. La population canadienne au début du XVIII^e siècle. Nuptialité, fécondité, mortalité infantile. Paris 1954.
2. HENRY, Louis. Anciennes Familles Genevoises. Etude démographique: XVI^e-XX^e siècle. Paris 1956.

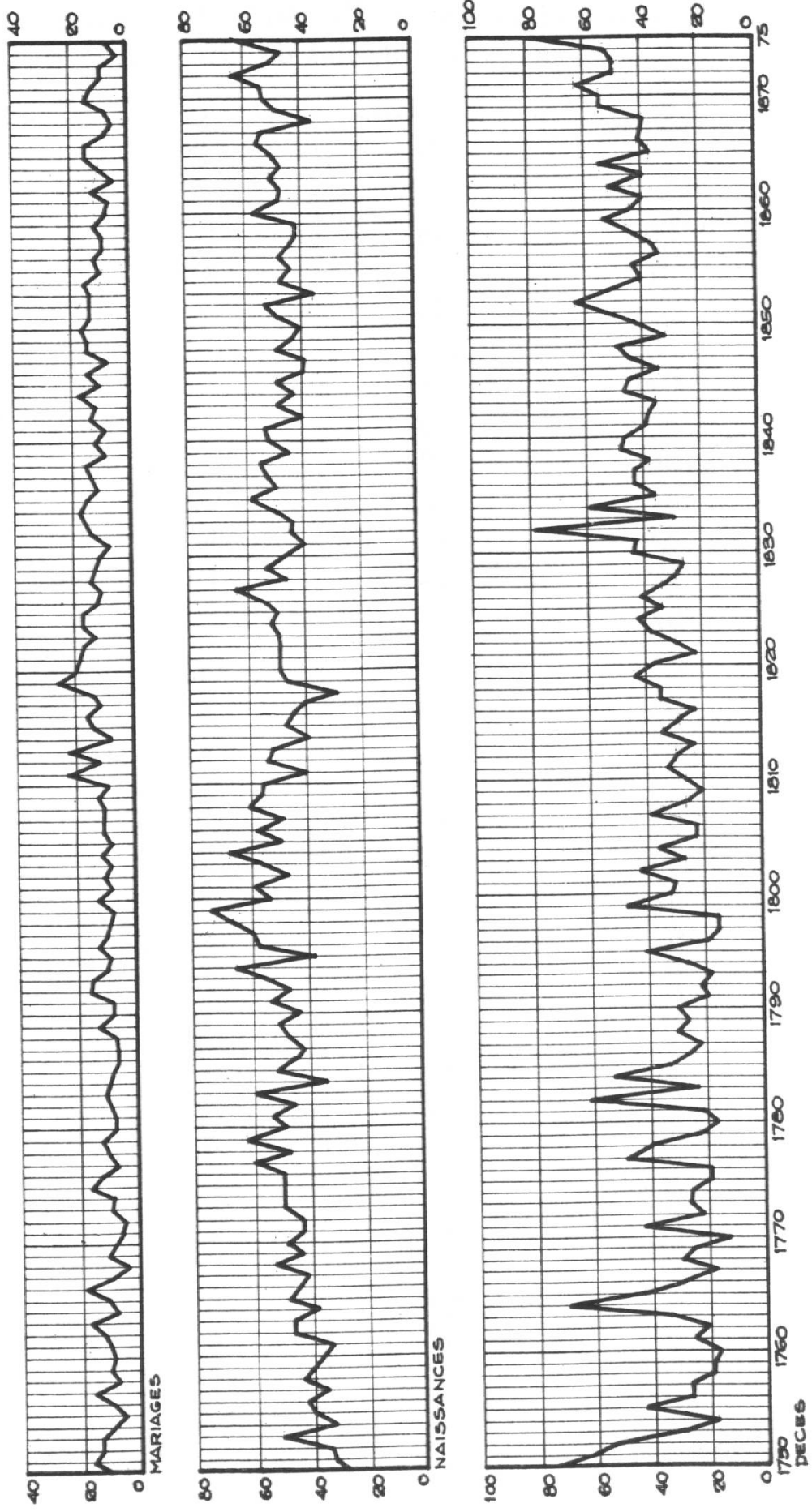
3. HENRY, Louis et GAUTIER, Etienne. La population de Crulai, paroisse normande. Etude historique. Paris 1958.
 4. DENIEL, Raymond et HENRY, Louis. La population d'un village du Nord de la France: Sainghin-en-Mélantois de 1665 à 1851, in Population, juil.-août 1965, Paris 1965.
- C. *Sur l'histoire du Vully*
1. MULLER, Carl. Les stations lacustres du Lac de Morat in Annales frib. 1913.
 2. DUCREST, François. Esquisse historique sur le Vully: les franchises de Lugnorre in Annales frib. 1913.
 3. MERZ, Richard. Notice historique sur la Commune générale des quatre villages de la Rivière in Annales frib. 1924.
 4. RIVIER, Théodore. La Réformation dans le bailliage de Morat. Fribourg 1930.
 5. ZIMMERMANN, Paul. Etude monographique du Vully fribourgeois et de son vignoble. Fribourg, 1932.

TABLE DES GRAPHIQUES

- I. Naissances, mariages et décès par année civile: 1750-1875.
- II. Nombre annuel moyen de naissances, de mariages et de décès par période de 10 ans.
- III. Mouvements saisonniers.
- IV. Distribution des nouveaux mariés par âge au mariage (chiffres rapportés à 1000).
- V. Taux de fécondité légitime par groupe d'âges suivant l'âge au mariage de la femme.
- VI. Taux de fécondité légitime des femmes aux groupes d'âges de leur mariage.
- VII. Comparaison des taux de fécondité légitime pour quelques populations anciennes.
- VIII. Intervalle entre mariage et première naissance (chiffres absolus).
- IX. Intervalle entre mariage et première naissance (chiffres proportionnels).
- X. Nombre de décès cumulés au cours de la première année.
- XI. Fiches d'actes (modèles)
- XII. Fiches de famille (modèle).

GRAPHIQUE N° I

Mariages, naissances et décès par année civile (1750-1875)



Nombres de naissances (N) décès (D) et mariages (M)
en chiffres absolus de 1750 à 1875

Années	N	D	M
1750	29	75	11
51	33	61	17
52	34	53	14
53	51	30	14
54	32	18	10
55	40	44	6
56	43	27	10
57	35	27	17
58	44	19	7
59	40	19	11
1760	37	17	10
61	34	26	11
62	47	21	13
63	47	34	17
64	39	70 *	8
65	49	44	11
66	46	30	19
67	42	18	10
68	53	30	4
69	43	26	11
1770	49	13	9
71	44	44	6
72	44	22	5
73	50	26	10
74	50	25	9
75	50	19	17
76	50	19	13
77	60	49	7
78	47	40	10
79	63	23	12

Années	N	D	M
1780	49	17	8
81	54	22	8
82	46	62	9
83	60	23	11
84	35	53	10
85	52	33	8
86	45	26	6
87	43	22	6
88	48	30	7
89	51	26	13
1790	44	30	8
91	54	19	8
92	47	22	16
93	56	18	15
94	66	26	10
95	38	41	9
96	58	19	13
97	60	16	10
98	67	16	9
99	75	48	8
1800	53	32	13
01	59	31	8
02	47	43	11
03	56	27	8
04	68	36	12
05	50	23	8
06	59	23	11
07	49	39	11
08	60	26	11
09	56	21	13
1810	55	26	9
11	40	33	23
12	54	29	12

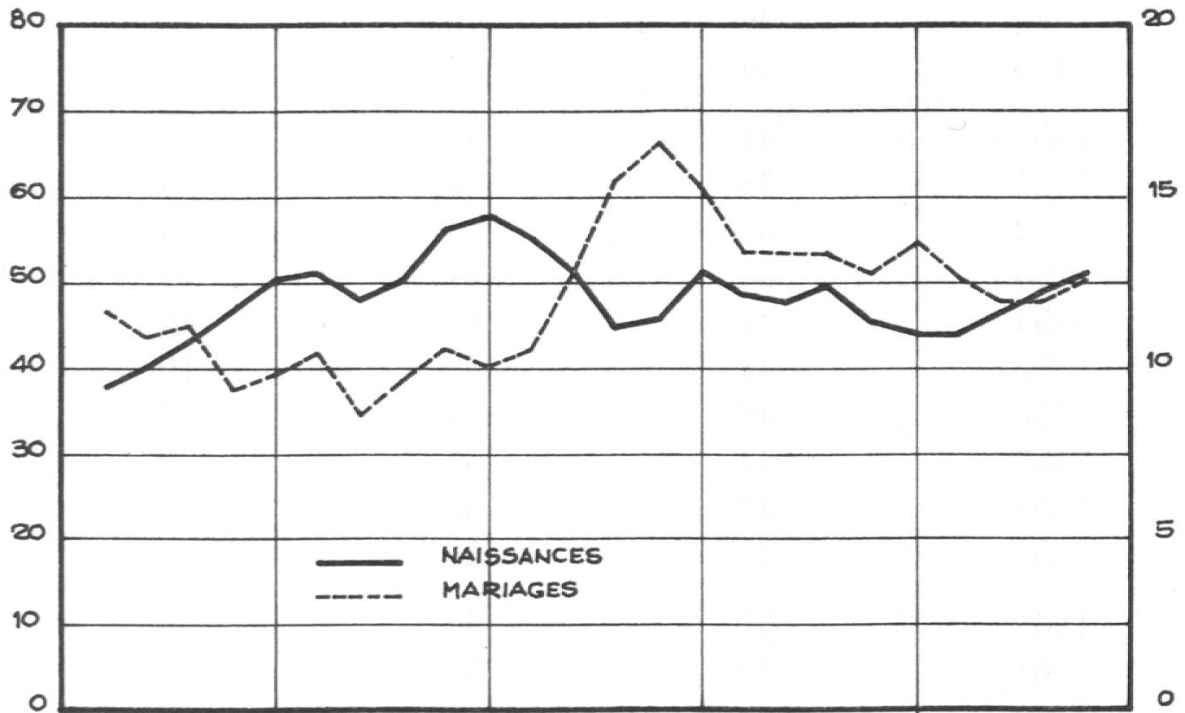
Années	N	D	M
13	52	23	22
14	39	35	8
15	47	28	14
16	45	23	16
17	41	35	11
18	29	35	14
19	46	44	26
1820	49	37	20
21	49	22	18
22	49	29	17
23	50	38	13
24	53	42	17
25	50	34	17
26	54	41	12
27	64	34	11
28	46	29	15
29	53	26	13
1830	46	44	11
31	40	42	7
32	44	79	14
33	43	29	16
34	49	59	18
35	58	36	16
36	49	43	12
37	53	43	14
38	55	38	16
39	45	48	9
1840	52	46	12
41	54	39	9
42	40	38	14
43	49	35	12
44	43	47	18
45	48	45	11

Années	N	D	M
46	40	34	15
47	39	44	7
48	49	49	15
49	44	32	15
1850	41	42	17
51	48	53	14
52	52	64	14
53	36	51	14
54	47	41	16
55	44	43	10
56	48	34	12
57	44	37	9
58	42	45	9
59	42	53	12
1860	57	44	8
61	48	39	7
62	47	52	13
63	51	39	5
64	47	55	10
65	50	37	15
66	56	41	15
67	53	40	8
68	36	39	5
69	49	55	8
1870	53	55	15
71	54	63	13
72	64	49	9
73	51	49	9
74	47	53	4
75	64	79	7

* 10 pleurésies
23 dysenteries

GRAPHIQUE N° II

Nombre annuel moyen de naissances, de mariages et de décès
par période de 10 ans



Moyennes mobiles des naissances (N) décès (D) et des mariages (M)
de 1750 à 1875

Années	N	D	M
1750-59	381	373	117
51-60	389	315	116
52-61	390	280	110
53-62	403	248	109
54-63	399	252	112
55-64	406	304	110
56-65	415	304	115
57-66	418	307	124
58-67	425	298	117
59-68	434	309	114
1760-69	437	316	114
61-70	449	312	113
62-71	459	330	108
63-72	456	331	100
64-73	459	323	93
65-74	470	278	94
66-75	471	253	100
67-76	475	242	94
68-77	493	273	91
69-78	487	283	97
1770-79	507	280	98
71-80	507	284	97
72-81	517	262	99
73-82	519	302	103
74-83	529	299	104
75-84	514	327	105
76-85	516	341	96
77-86	511	348	89
78-87	494	321	88
79-88	495	311	85

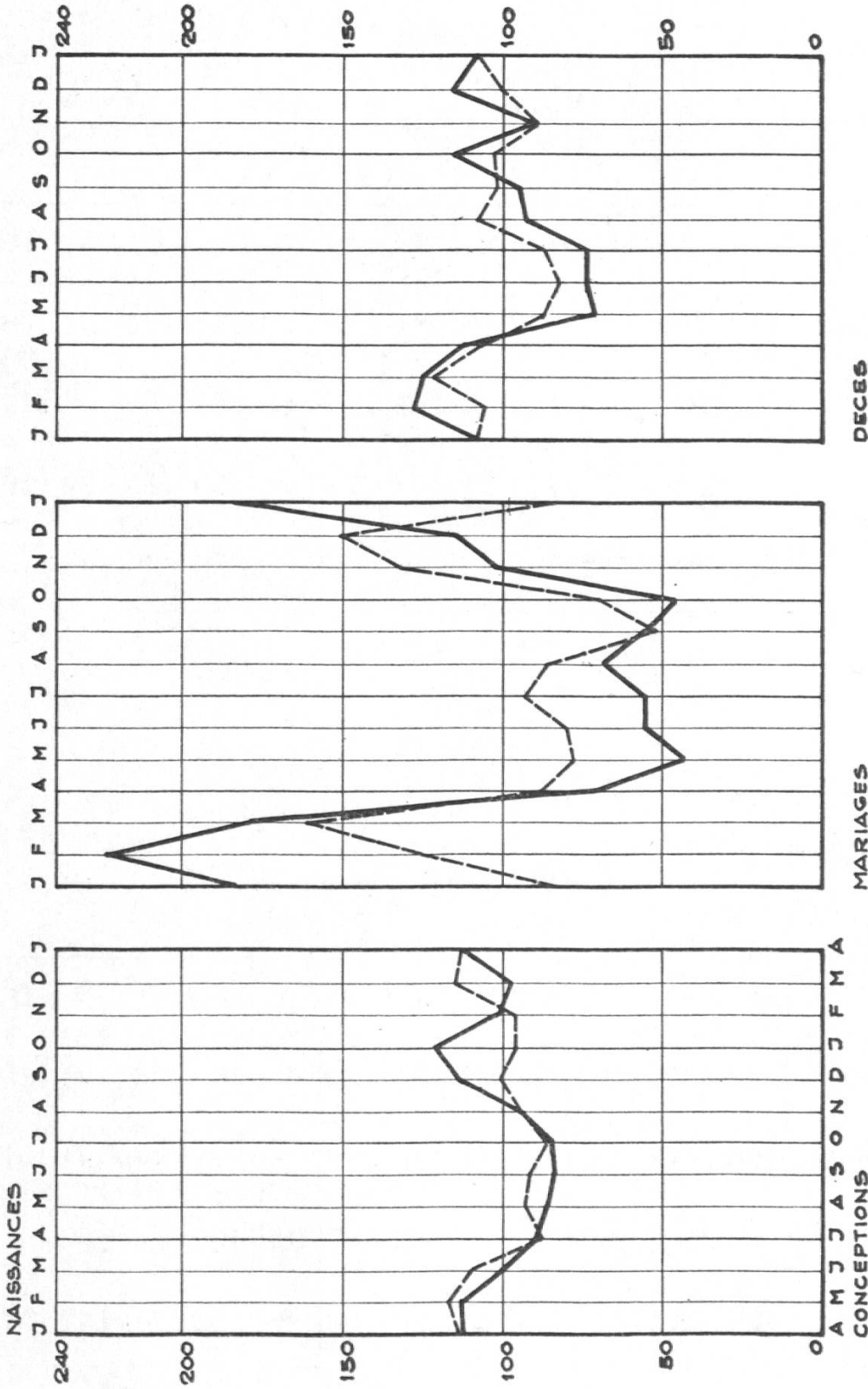
Années	N	D	M
1780-89	483	314	86
81-90	478	327	86
82-91	478	324	86
83-92	479	284	93
84-93	475	279	97
85-94	506	252	97
86-95	492	260	98
87-96	505	253	105
88-97	522	247	109
89-98	541	233	111
1790-99	565	255	106
91-1800	574	257	111
92-01	579	269	111
93-02	579	290	106
94-03	579	299	99
95-04	581	309	101
96-05	593	291	100
97-06	594	295	98
98-07	583	318	99
99-08	576	328	101
1800-09	577	301	106
01-10	559	295	102
02-11	540	297	117
03-12	547	282	118
04-13	543	279	132
05-14	514	278	128
06-15	511	283	134
07-16	497	283	139
08-17	489	279	139
09-18	458	288	142
1810-19	448	311	155
11-20	442	322	166
12-21	451	311	161

Années	N	D	M
13-22	446	311	166
14-23	444	326	157
15-24	458	333	166
16-25	461	339	169
17-26	470	357	165
18-27	493	356	165
19-28	510	350	166
1820-29	517	332	153
21-30	514	339	144
22-31	505	359	133
23-32	500	409	130
24-33	493	400	133
25-34	489	417	134
26-35	497	419	133
27-36	492	421	133
28-37	481	430	136
29-38	490	439	137
1830-39	482	461	133
31-40	488	463	134
32-41	502	460	136
33-42	498	419	136
34-43	504	425	132
35-44	498	413	132
36-45	488	422	127
37-46	479	413	130
38-47	465	414	123
39-48	459	425	122
1840-49	458	409	128
41-50	447	405	133
42-51	441	419	138
43-52	453	445	138
44-53	440	461	140
45-54	444	455	138

Années	N	D	M
46-55	440	453	137
47-56	448	453	134
48-57	453	446	136
49-58	446	442	130
1850-59	444	463	127
51-60	460	465	118
52-61	460	451	111
53-62	455	439	110
54-63	470	427	101
55-64	470	441	95
56-65	476	435	100
57-66	484	442	103
58-67	493	445	102
59-68	487	439	98
1860-69	494	441	94
61-70	490	452	101
62-71	496	476	107
63-72	513	473	103
64-73	513	483	107
65-74	513	481	101
66-75	527	523	93

GRAPHIQUE N° III

Mouvements saisonniers



— 18^{eme} SIECLE
 - - - 19^{eme} SIECLE

Mouvements saisonniers des naissances (N) décès (D)
mariages (M) et conceptions (C) de 1750 à 1875

1750 - 1799

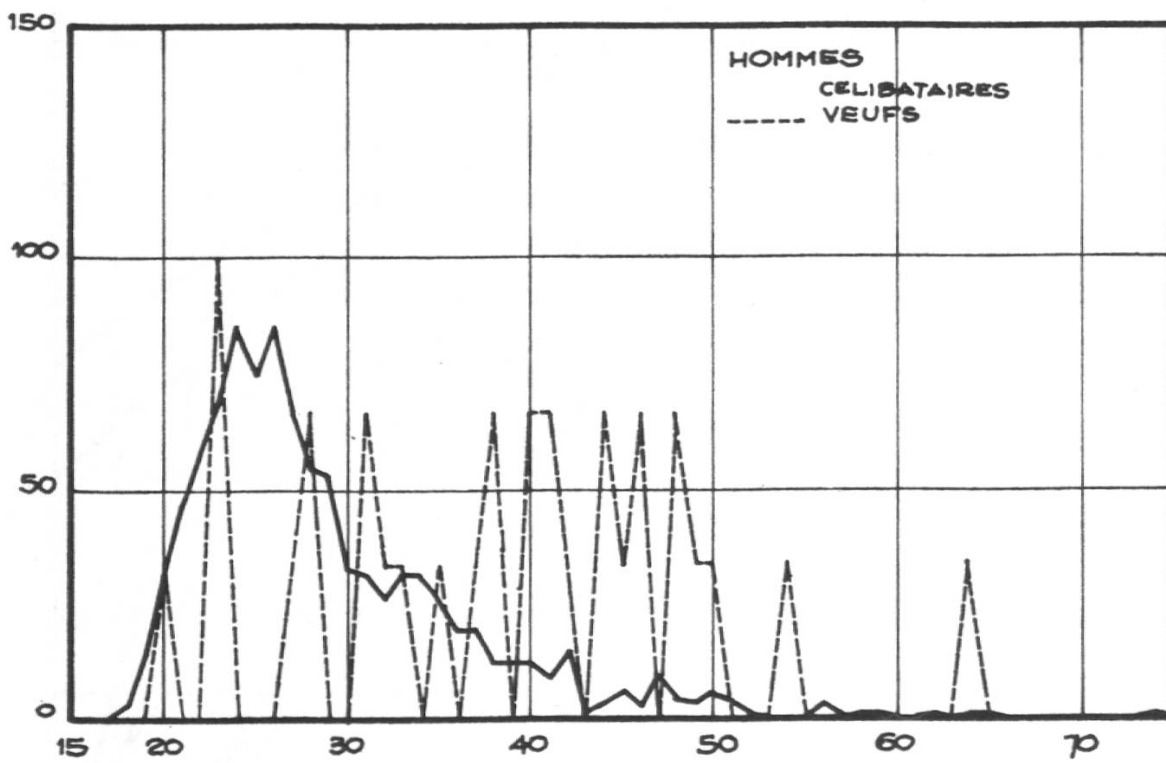
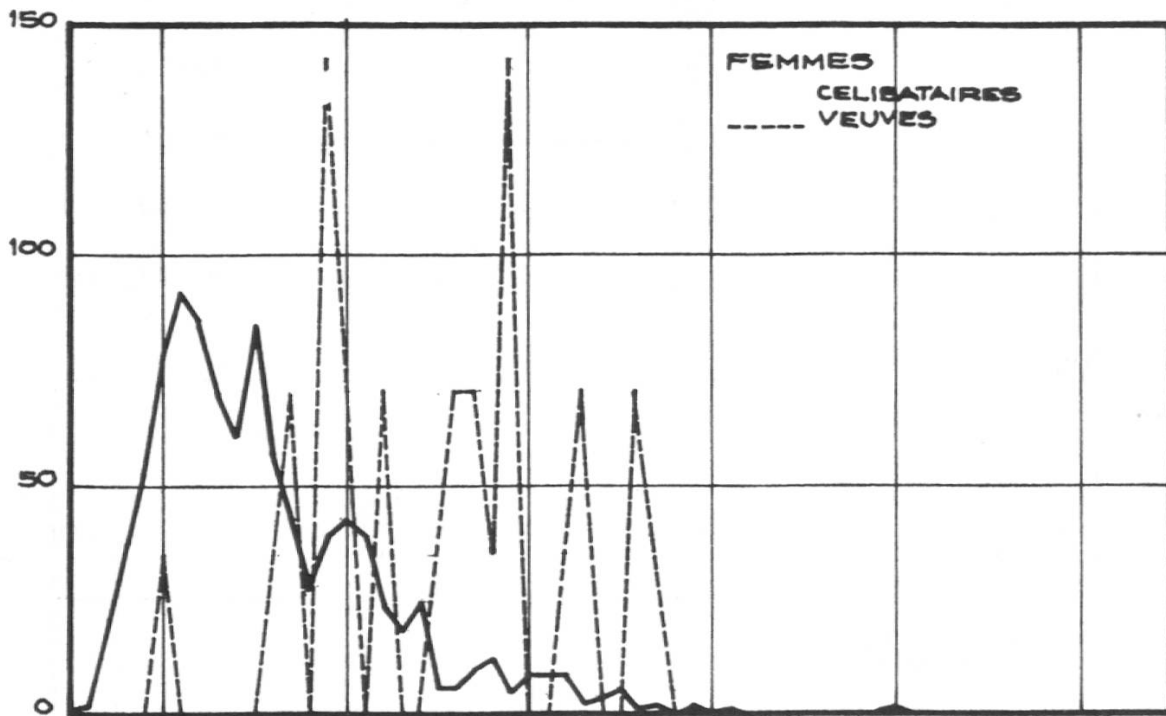
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
naissances	112	113	101	90	86	84	85	94	114	121	102	98
conceptions	121	102	98	112	113	101	90	86	84	85	94	114
décès	108	128	125	111	71	74	74	93	95	115	90	116
mariages	184	224	179	70	43	56	56	68	56	46	103	115

1800 - 1875

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
naissances	113	117	110	88	93	91	86	94	101	96	96	115
conceptions	196	96	115	113	117	110	88	93	91	86	94	101
décès	08	106	122	107	87	83	87	108	102	103	89	101
mariages	83	125	162	88	78	80	93	86	52	70	132	151

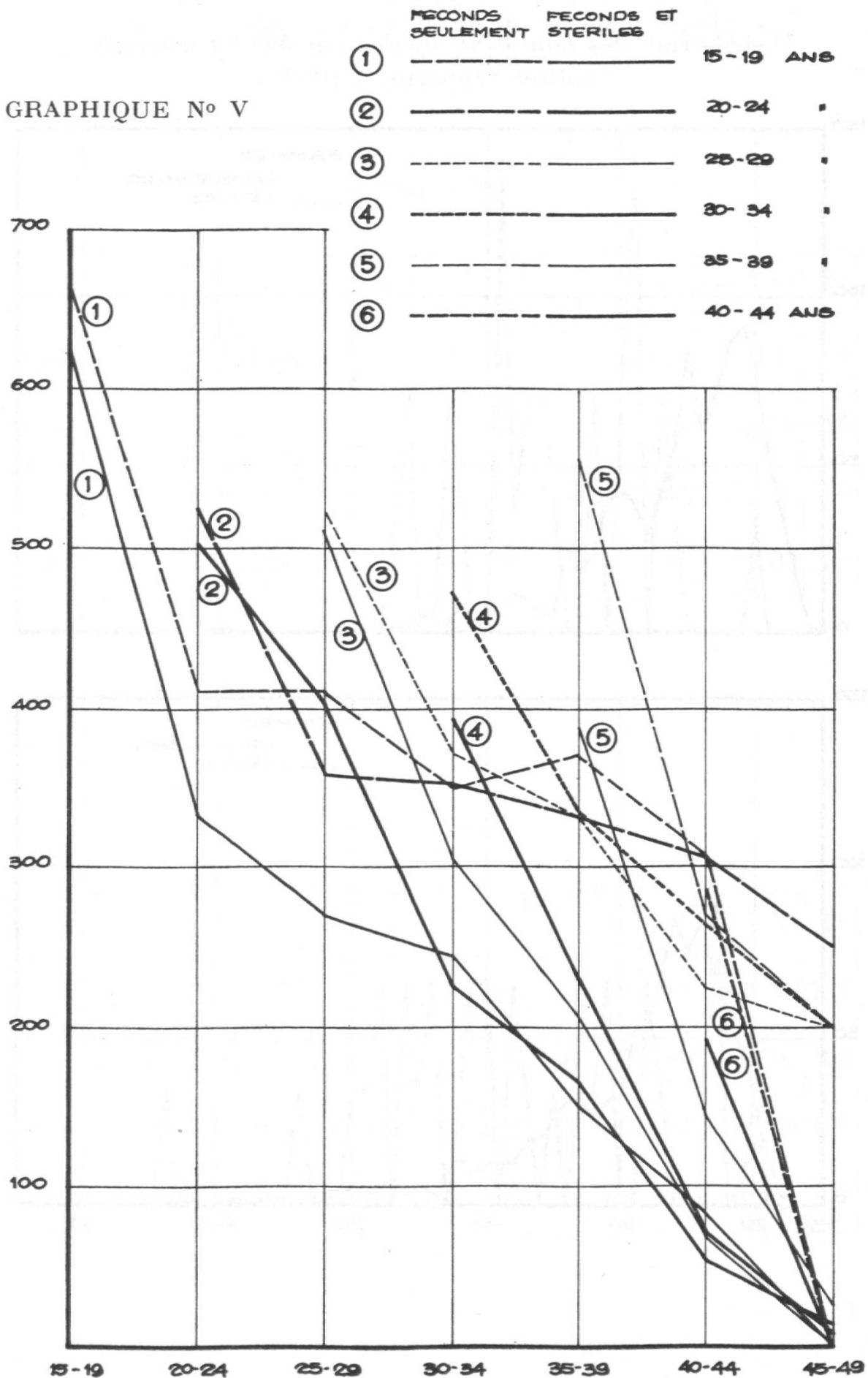
GRAPHIQUE N° IV

Distribution des nouveaux mariés par âge au mariage
(chiffres rapportés à 1000)



Taux de fécondité légitime par groupe d'âges suivant l'âge de la femme au mariage

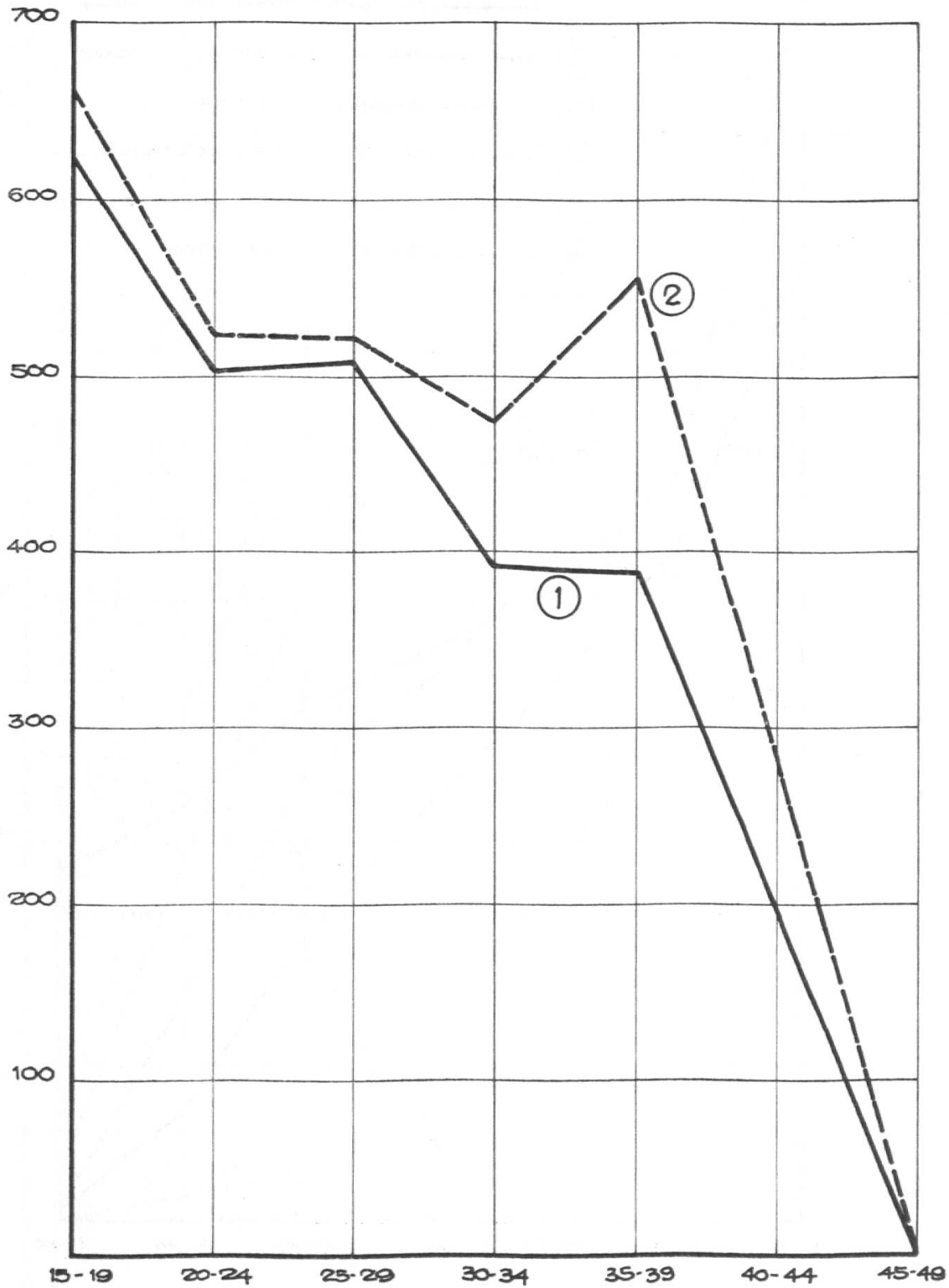
GRAPHIQUE N° V



GRAPHIQUE N° VI

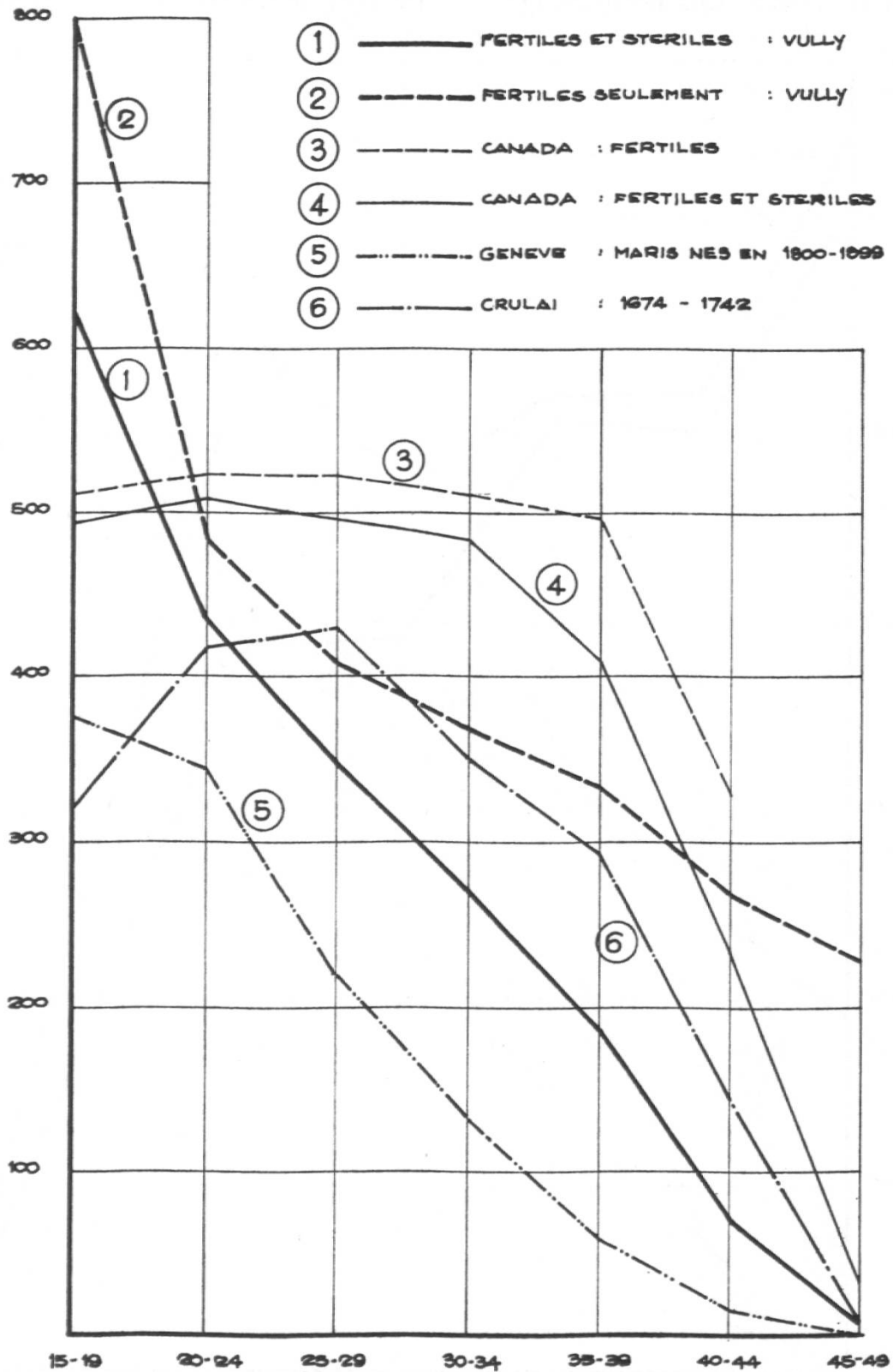
Taux de fécondité légitime des femmes aux groupes d'âges
de leur mariage

Pr l'ensemble des couples ① Pr couples fertiles seulement ②



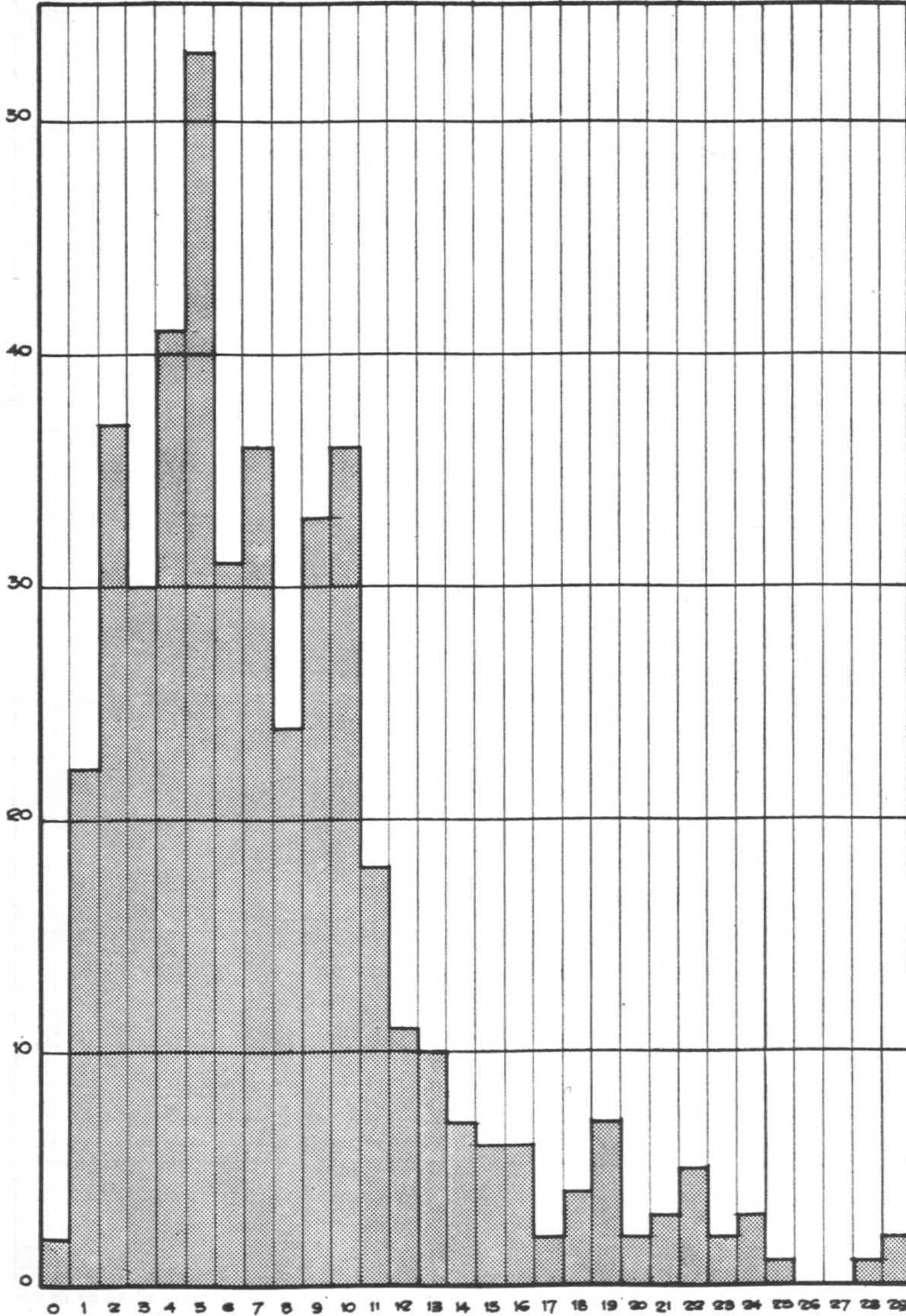
GRAPHIQUE N° VII

Comparaison des taux de fécondité légitime pour quelques populations anciennes

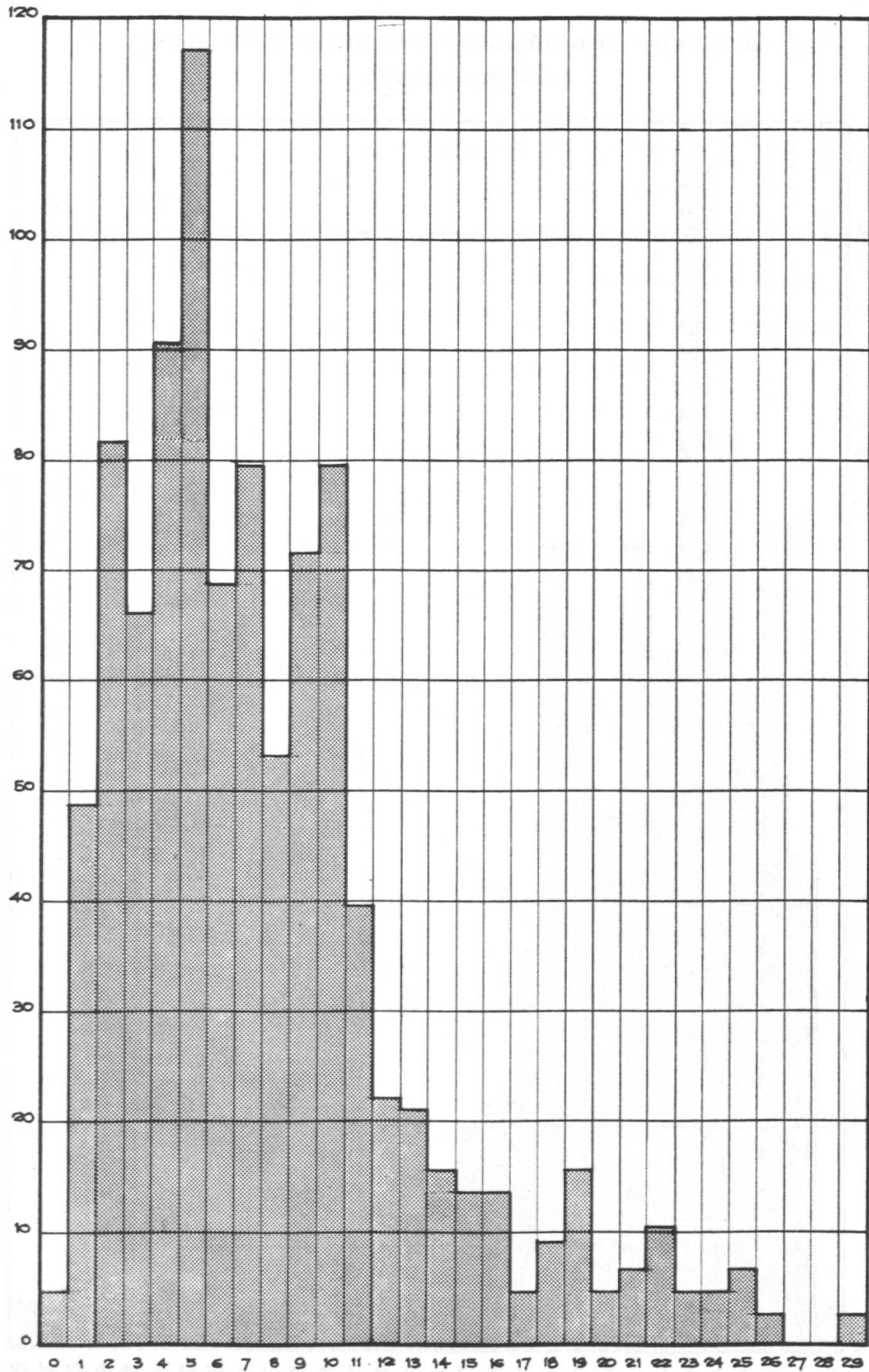


GRAPHIQUE N° VIII

Intervalle entre mariage et première naissance
(chiffres absolus)

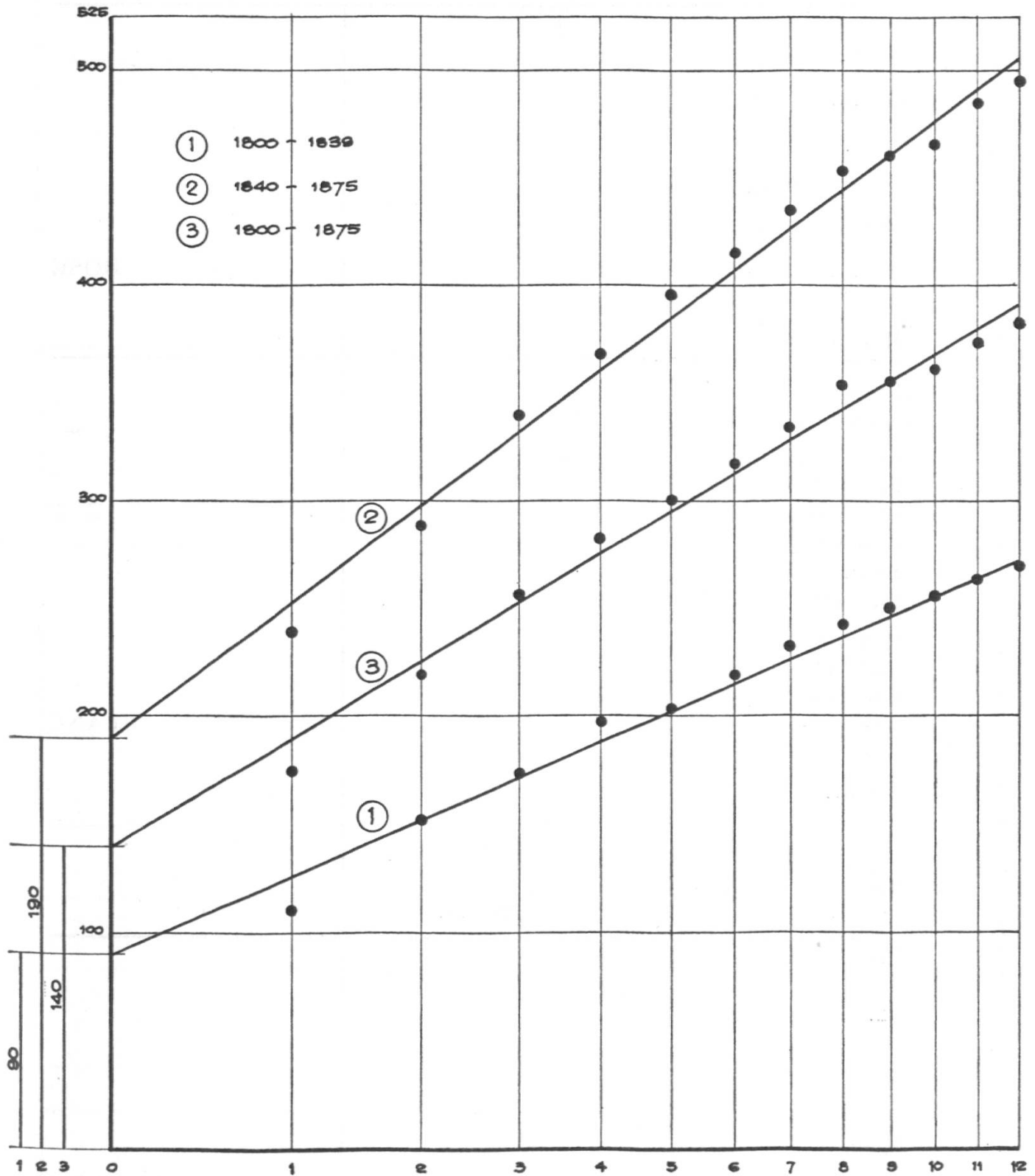


GRAPHIQUE N° IX
 Intervalle entre mariage et première naissance
 (chiffre proportionnels)



GRAPHIQUE N° X

Nombre de décès cumulés au cours de la première année



GRAPHIQUE N° XI

Bapt. le:
né le:	No
Père:
de c.p.
Mère:
de c.p.	ROSE
Mar. le:	No
Epoux:
âgé de: de c.p.
min. de:
maj. et:
fils de:
veuf de:
Epouse de:
âgée de: de c.p.
min. de:
maj. et:
fille de:
veuve de	BLANC
Sépult. le:
..... âge:
décédé le: de c.p.	No
fils de:
fille et:
..... de:
épou de:
veu. de:	VERT

